

Aca Nexia

Membre de Nexia International
Société par Actions Simplifiée d'expertise
comptable et de commissariat aux comptes au
capital de 640 000€. RCS Paris B 331 057 406
31, rue Henri Rochefort - 75017 Paris

Acofex

Société par Actions Simplifiée d'expertise
comptable et de commissariat aux comptes au
capital de 16 000 €
RCS Créteil B 420 634 602
27, rue des Laitières – 94300 Vincennes

EuropaCorp

Société Anonyme au Capital de 41 514 758,54€
Siège social : La Cité du Cinéma – 20, rue Ampère - 93200 Saint-Denis

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 mars 2021

A l'Assemblée Générale de la société EuropaCorp,

1. Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société EuropaCorp relatifs à l'exercice clos le 31 mars 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

2. Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} avril 2020 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

3. Justification des appréciations – Points clés de l'audit

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Reconnaissance du revenu Télévision et Ventes internationales

(Notes 2.18 et 4.1 de l'annexe aux comptes consolidés)

Risque identifié

Au 31 mars 2021, le chiffre d'affaires du groupe s'élève à 41,5 M€, dont 29% au titre des contrats de cessions de droits à l'international dites « Ventes internationales » et 60% au titre des cessions de droits TV.

Comme exposé aux notes 2.18.2 et 2.18.3 de l'annexe aux comptes consolidés, les principes de reconnaissance du chiffre d'affaires lié à des cessions de droit à l'international, à des cessions de droits TV sont différents. Par ailleurs, les contrats multi-droits peuvent prévoir différentes phases d'exploitation d'une œuvre source de complexité dans l'identification du fait générateur du revenu.

En conséquence, nous avons considéré que la reconnaissance du chiffre d'affaires ventes internationales, distribution Salles et Télévision comme un point clé de notre audit en raison de son importance significative dans les comptes du groupe.

Notre réponse

Nous avons pris connaissance des procédures de contrôle interne mises en place et testés les principaux contrôles afférents à la reconnaissance du chiffre d'affaires. Pour un échantillon de contrats TV et ventes internationales jugés significatifs en raison de leurs impacts financiers :

- Nous avons rapproché les données contractuelles avec les données de gestion et comptables
- Nous nous sommes assurés de l'application des principes de reconnaissance du revenu

Nous avons également mis en œuvre des contrôles de substance sur un échantillon de créances clients et de factures à établir pour apprécier les estimations de la Direction.

Valorisation des films et droits audiovisuels

(Notes 2.7.4 et 3.2 de l'annexe aux comptes consolidés)

Risque identifié

Au 31 mars 2021, les films et les productions audiovisuelles produites ou distribuées par le groupe EuropaCorp constituent des actifs incorporels immobilisés dont le montant net s'élève à 39.7 M€.

Comme mentionné dans la note 2.7.4 de l'annexe, l'amortissement des œuvres cinématographiques ou audiovisuelles est pratiqué selon la méthode des recettes estimées qui constitue la méthode la plus adaptée pour refléter la consommation des avantages économiques futures liés à ces actifs. Cette méthode consiste à appliquer au coût du film le ratio résultant de la comparaison entre les recettes nettes acquises et les recettes nettes totales prévisionnelles estimées sur une durée de 12 ans à compter de la date de première exploitation.

L'estimation des recettes nettes prévisionnelles est examinée par la Direction et ajustée, le cas échéant, sur la base de contrats signés ou prévus, de rapport d'expert indépendant mandaté par la société notamment pour les territoires internationaux ou encore de l'évolution du marché audiovisuel.

En conséquence, nous considérons l'évaluation des films et droits audiovisuel comme un point-clé de l'audit en raison (i) de leur importance significative dans les comptes du groupe et (ii) des jugements nécessaires pour la détermination de leur valeur recouvrable.

Notre réponse

Notre approche d'audit a consisté à vérifier sur la base d'un échantillon de films que le recours à ces estimations n'a pas pour conséquence une situation de surestimation ou de sous-estimation de la valeur nette comptable de ces actifs incorporels.

Nos travaux ont notamment consisté à :

- Analyser la conformité aux normes comptables en vigueur et la permanence de la méthodologie d'amortissement appliquée par le groupe et vérifier la correcte mise en œuvre de la règle de calcul de l'amortissement.
- Rapprocher (i) le montant des recettes nettes acquises avec les données de gestion et (ii) le montant des recettes estimées par les experts sur la base de leurs rapports avec les recettes futures retenues.
- Apprécier la cohérence des estimations de recettes au regard de l'historique des réalisations, comparer le cadencement des recettes futures avec les performances réalisées et analyser par sondage l'évolution des recettes futures entre les 2 clôtures.

Enfin, nous avons vérifié le caractère approprié des informations données en note 2.7.4 de l'annexe aux comptes consolidés.

4. Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

5. Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Format de présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel

Conformément au III de l'article 222-3 du règlement général de l'AMF, la direction de votre société nous a informés de sa décision de reporter l'application du format d'information électronique unique tel que défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2021. En conséquence, le présent rapport ne comporte pas de conclusion sur le respect de ce format dans la présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L. 451-1-2 du code monétaire et financier.

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société EuropaCorp par l'Assemblée Générale du 28 septembre 2020 pour le cabinet Aca Nexia et par l'Assemblée Générale du 27 septembre 2019 pour le cabinet Acofex.

Au 31 mars 2021, le cabinet Aca Nexia était dans la 7^{ème} année de sa mission sans interruption et le cabinet Acofex dans la 2^{ème} année.

6. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

7. Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;

- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons un rapport au comité d'audit qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit, figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit. Ces points sont décrits dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du Code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Fait à Paris et Vincennes, le

Les commissaires aux comptes

DocuSigned by:
Eric CHAPUS
55DC7076FF7A4F8...

ACA Nexia
représenté par
Eric Chapus

DocuSigned by:
Bruno Malivoire
CA057176856E47F...

Acofex
représenté par
Bruno Malivoire

ANNEXE 1 – COMPTES CONSOLIDÉS AU 31 MARS 2021 EN CONFORMITÉ AVEC LES NORMES IFRS

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

		Exercice clos le 31 mars	
		2021	2020
(montants en milliers d'euros, sauf nombre d'actions et données par action)			
Chiffre d'affaires	Note 4.1	41 492	69 767
Produits d'exploitation	Note 4.1	41 492	69 767
Coûts des ventes		(22 548)	(48 322)
Marge opérationnelle	Note 4.2	18 944	21 444
Frais de structure	Note 4.3	(15 665)	(16 219)
Autres produits et charges opérationnels	Note 4.4	398	(64 334)
Résultat opérationnel		3 678	(59 109)
Produits des placements Financiers / (Coût de l'endettement financier)		(4 306)	(18 465)
Autres produits et charges financiers		3 542	(8 114)
Gain net provenant de la restructuration de la dette		134 921	
Résultat financier	Note 4.5	134 156	(26 580)
Résultat courant avant impôt		137 834	(85 688)
Impôt sur les résultats	Note 4.6	(14 594)	(8 535)
Quote part dans les résultats des sociétés mises en équivalence	Note 3.5	(576)	(827)
Résultat net		122 665	(95 051)
Dont : Résultat net - Part des minoritaires		59	(2)
Résultat net - Part du Groupe		122 606	(95 049)
Résultat net par action de base ¹²		1,28	(2,32)
Résultat net dilué par action ¹³		1,28	(2,32)

Le résultat opérationnel (EBIT) inclut 13 547 milliers d'euros de charges d'amortissement au 31 mars 2021 contre 31 681 milliers au 31 mars 2020. Le résultat opérationnel avant amortissements (EBITDA) s'établit donc au 31 mars 2021 à 17 225 milliers d'euros contre (27 428) milliers d'euros au 31 mars 2020.

¹² Le nombre d'actions retenu pour le calcul au 31 mars 2021 est de 95 569 631 et de 40 911 858 au 31 mars 2020 (cf. détail 2.22)

¹³ Le nombre d'actions retenu pour le calcul au 31 mars 2021 est de 95 983 954 et de 40 911 858 au 31 mars 2020 (cf. détail 2.22)

ETAT DU RESULTAT GLOBAL

	31.03.2021	31.03.2020
Résultat Net	122 665	(95 051)
<i>Produits ou charges constatés directement en Capitaux Propres</i>		
- Variation investissements net		2 845
- Différences de conversion	(401)	(3 930)
- Actifs disponibles à la vente		
- Couverture de flux de trésorerie		
- Réévaluation d'actifs		
- Ecart actuariels		
- QP dans les autres éléments du résultat des entreprises liées		
- Impôt sur les éléments directement reconnus en capitaux propres		
Total du résultat net global reconnu en Capitaux Propres	(401)	(1 085)
Total du résultat global pour la période	122 264	(96 136)
<i>Ventilation du résultat global pour la période</i>	31.03.2021	31.03.2020
Actionnaires de l'entité	122 205	(96 134)
Intérêts Minoritaires	59	(2)
Total du résultat global pour la période	122 264	(96 136)

ETAT DE SITUATION FINANCIERE CONSOLIDE

(montants en milliers d'euros)

		31 mars 2021			31 mars 2020
ACTIF		Brut	Amortissements/ Provisions	Net	Net
Actifs Non Courants					
Ecarts d'acquisition	Note 3.1	17 037	-17 037	0	0
Immobilisations incorporelles	Note 3.2	1 518 303	-1 478 618	39 685	52 461
Immobilisations corporelles	Note 3.3	14 627	-11 182	3 445	5 239
Autres actifs financiers	Note 3.4	8 961	0	8 961	7 995
Titres mis en équivalence	Note 3.5	0	0	0	0
Impôts différés actifs	Note 3.6	502	0	502	15 292
Droit d'utilisation des biens pris en location	Note 3.16	16 100	-8 270	7 830	11 277
Total de l'actif non courant		1 575 530	(1 515 107)	60 423	92 264
Actif courant :					
Stocks	Note 3.7	417	-225	192	233
Clients et comptes rattachés	Note 3.8	29 545	-6 596	22 949	27 975
Autres créances	Note 3.9	23 944	-16 385	7 558	21 449
Autres actifs courants	Note 3.15	2 691	0	2 691	395
Trésorerie et équivalents de trésorerie	Note 3.12	46 952	0	46 952	50 680
Total de l'actif courant		103 549	(23 206)	80 343	100 731
Total de l'actif				140 765	192 995
				31 mars	31 mars
				2021	2020
PASSIF					
Capitaux propres - part du groupe					
Capital souscrit				41 515	13 932
Réserves et résultats accumulés				-59 199	-210 068
Total des capitaux propres - part du groupe	Note 3.10			(17 684)	(196 136)
Intérêts minoritaires	Note 3.10			350	293
Passif non courant :					
Provisions pour retraites et assimilés	Note 3.11			411	362
Impôts différés passifs	Note 3.6			334	1 383
Emprunts et dettes financières à plus d'un an	Note 3.12			83 862	0
Dépôts et cautionnements reçus	Note 3.12			613	493
Dettes locatives - part à plus d'un an	Note 3.16			7 819	12 801
Autres passifs non courants	Note 3.15			4 987	9 845
Total du passif non courant				98 025	24 883
Passif courant :					
Emprunts et dettes financières à moins d'un an	Note 3.12			6 102	202 792
Dettes locatives - part à moins d'un an	Note 3.16			2 628	2 458
Provisions pour risques et charges	Note 3.11			684	1 845
Fournisseurs et comptes rattachés	Note 3.14			30 614	51 594
Autres dettes	Note 3.14			9 588	96 164
Autres passifs courants	Note 3.15			10 458	9 102
Total du passif courant				60 074	363 955
Total du passif				140 765	192 995

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES

(montants en milliers d'euros, sauf nombre d'actions)

	nombre d'actions ordinaires	Capital	Prime d'émission	Réserves	Autres éléments du résultat global	Actions propres	Résultat net	Capitaux propres Part du Groupe	Intérêts Minoritaires	Total capitaux propres
Solde au 31 mars 2020	40 977 509	13 932	107 092	(226 916)	4 853	(48)	(95 049)	(196 136)	293	(195 843)
Affectation du résultat en réserves				(95 049)			95 049	0		0
Transfert d'une partie de la prime d'émission en réserves								0		0
Distribution dividendes								0		0
Paievements fondés sur des actions								0		0
Variation nette des actions propres						(10)		(10)		(10)
Incidence des variations de périmètre								0	(2)	(2)
Réserve de conversion					(401)			(401)		(401)
Résultat net au 31/03/2021							122 606	122 606	59	122 665
Total des produits et charges de la période				0	(401)	0	122 606	122 205	59	122 264
Augmentations de capital	81 124 722	27 582	28 448					56 030		56 030
Frais liés à l'augmentation de capital								0		0
Plan d'attribution d'actions gratuites				226				226		226
Solde au 31 mars 2021	122 102 231	41 515	135 540	(321 739)	4 451	(58)	122 606	(17 685)	350	(17 335)

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES

Exercice clos le 31 mars

<i>(montants en milliers d'euros)</i>	2021	2020 (restaté)	2020 (publié)
Opérations d'exploitation			
Résultat net part du groupe	122 606	(95 049)	(95 049)
Résultat net part des minoritaires	59	(2)	(2)
Amortissements et provisions	15 951	43 396	43 396
Gains et pertes latents liés aux variations de juste valeur	(134 921)	0	457
Variation à la juste valeur de la dette sur titres	0	0	0
Plus ou moins values de cessions	0	0	0
Quote part de résultat des sociétés mises en équivalence	(576)	827	827
Charges et produits calculés liés aux paiements en actions et assimilés	0	0	0
Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier net et impôt	3 120	(50 828)	(50 371)
(Produits des placements financiers) / Coût de l'endettement financier	4 306	21 035	21 035
(Produit) / Charge d'impôt	0	8	8
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt	7 426	(29 785)	(29 328)
Variation du besoin en fonds de roulement :			
Stocks	41	354	354
Clients, comptes rattachés et autres créances	26 752	33 510	33 510
Charges constatées d'avance	(1 056)	845	845
Fournisseurs et autres dettes	(25 321)	35 567	35 567
Produits constatés d'avance	(4 963)	(9 619)	(9 619)
Impôts versés	0	0	0
Flux nets de trésorerie générés par l'activité	2 877	30 872	31 329
Note 5.1			
Opérations d'investissement			
Acquisition d'immobilisations incorporelles	(495)	205	205
Acquisition d'autres immobilisations incorporelles	0	(2)	(2)
Acquisition d'immobilisations corporelles	0	70	70
Produits de cessions des immobilisations corporelles ou incorporelles	1 500	0	0
Variation nette des immobilisations financières	588	(123)	(123)
Variation des dettes sur immobilisations	0	0	0
Variation des réserves des minoritaires	0	0	0
Incidence des variations de périmètre	0	0	0
Flux nets liés aux opérations d'investissement	1 593	150	150
Note 5.1			
Opérations de financement			
Dividendes versés	0	0	0
Augmentations de capital	0	0	0
Frais liés aux augmentations de capital	0	0	0
Augmentation nette des emprunts	2 964	21 863	21 863
Diminution nette des emprunts	(1 680)	(48)	(48)
Remboursement de la dette locative	(3 003)	(7 475)	(7 475)
Variation nette des actions propres et des actions gratuites	(25)	53	53
Intérêts financiers versés	(3 151)	(18 714)	(18 714)
Intérêts financiers reçus et produits/charges nets de cession	148	178	178
Flux nets de trésorerie lié aux opérations de financement	(4 747)	(4 143)	(4 143)
Note 5.1			
Variation globale de la trésorerie	(277)	26 879	27 336
Incidence des variations de taux de change	(3 111)	457	
Disponibilités nettes à l'ouverture	50 246	22 909	22 909
Disponibilités nettes à la clôture	46 858	50 246	50 246
se décomposant en:			
Valeurs mobilières de placement	658	678	678
Disponibilités	46 294	50 002	50 002
Découverts bancaires	(93)	(435)	(435)

Pour plus d'informations, se référer au chapitre 3.12 relatif à l'endettement financier net.

NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

NOTE 1 - LE GROUPE EUROPACORP

1.1 Activité du Groupe

EuropaCorp, Société Anonyme régie par les dispositions de la loi française, et ses filiales, ont pour activité principale la production et la distribution d'œuvres cinématographiques.

1.2 Périmètre de consolidation

1.2.1 Evolution du périmètre de consolidation

Deux entrées de périmètre sont intervenues entre le 1^{er} avril 2020 et le 31 mars 2021 et concernent les sociétés EuropaCorp Finance LLC et Europacorp Pictures LLC.

Suite aux TUP des sociétés Roissy Films et Europacorp Music Publishing dans EuropaCorp et de la TUP de la société Cipango Music dans EuropaCorp Télévision, les sorties de périmètre de ces trois sociétés sont intervenues sur l'exercice. Ces évolutions du périmètre de consolidation sont sans incidence sur les états financiers consolidés.

1.2.2 Sociétés consolidées

Toutes les sociétés du périmètre établissent leurs comptes en euros (hormis EuropaCorp Films USA, EuropaCorp Television USA, EuropaCorp Pictures LLC et EuropaCorp Finance LLC, qui établissent leurs comptes en dollars américains).

Société	Siège Social	N° SIREN	Exercice clos le 31 mars 2021				
			Entrée dans le périmètre	Sortie du périmètre	Méthode d'intégration	% d'intérêt	% de contrôle
EuropaCorp	20, rue Ampère, 93200 Saint-Denis	384 824 041	Société mère				
EuropaCorp Distribution	20, rue Ampère, 93200 Saint-Denis	434 969 861	1 ^{er} avril 2001		I.G.	100%	100%
EuropaCorp Home Entertainment	20, rue Ampère, 93200 Saint-Denis	438 619 512	1 ^{er} avril 2001		I.G.	100%	100%
Dog Productions	20, rue Ampère, 93200 Saint-Denis	422 132 829	1 ^{er} avril 2002		I.G.	100%	100%
Intervista	20, rue Ampère, 93200 Saint-Denis	395 246 408	1 ^{er} avril 2002		I.G.	100%	100%
EuropaCorp Music Publishing	20, rue Ampère, 93200 Saint-Denis	482 467 859	1 ^{er} avril 2005	31-mars-21	I.G.	100%	100%
EuropaCorp TV	20, rue Ampère, 93200 Saint-Denis	502 039 274	14 janvier 2008		I.G.	100%	100%
Sofica EuropaCorp	20, rue Ampère, 93200 Saint-Denis	452 204 381	1 ^{er} avril 2004		I.G.	99,50%	100%
Ydéo	20, rue Ampère, 93200 Saint-Denis	434 677 688	16 mai 2007		I.G.	100%	100%
Roissy Films	20, rue Ampère, 93200 Saint-Denis	388859340	1 ^{er} janv. 2008	31-mars-21	I.G.	100%	100%
SCI Les Studios de Paris	20, rue Ampère, 93200 Saint-Denis	514 118 611	13 août 2009		M.E.E.	40%	40%

EuropaCorp Television	20, rue Ampère, 93200 Saint-Denis	441 532 801	1 ^{er} avril 2010		I.G.	95,20%	95,20%
Cipango Music	20, rue Ampère, 93200 Saint-Denis	478 952 781	1 ^{er} avril 2010	31-mars- 21	I.G.	100%	100%
EuropaCorp Aéroville	20, rue Ampère, 93200 Saint-Denis	533 700 373	19 juillet 2011		IG	100%	100%
Blue Advertainment	20, rue Ampère, 93200 Saint-Denis	508 804 911	1 ^{er} mars 2013		IG	100%	100%
Blue Event	20, rue Ampère, 93200 Saint-Denis	752 828 947	1 ^{er} mars 2013		IG	95%	95%
Digital Factory	20, rue Ampère, 93200 Saint-Denis	792 019 002	1 ^{er} mars 2013		IG	100%	100%
EuropaCorp Films USA, Inc.	8605 Santa Monica Blvd PMB 124329 West Hollywood, CA 90069-4109		1 ^{er} avril 2013		IG	100%	100%
EuropaCorp Television USA, LLC	8605 Santa Monica Blvd PMB 124329 West Hollywood, CA 90069-4109		23 septembre 2015		IG	100%	100%
Valerian Holding	20, rue Ampère, 93200 Saint-Denis	814 810 982	20 novembre 2015		IG	100%	100%
Valerian SAS	20, rue Ampère, 93200 Saint-Denis	814 899 738	25 novembre 2015		IG	100%	100%
T5 Production	20, rue Ampère, 93200 Saint-Denis	830 827 531	7 juillet 2017		IG	100%	100%
Orchestra	20, rue Ampère, 93200 Saint-Denis	830 318 952	16 juin 2017		IG	100%	100%
EuropaCorp Finance LLC	251 Little Falls Drive 19808 Wilmington		1 ^{er} juillet 2020		IG	100%	100%
EuropaCorp Pictures LLC	251 Little Falls Drive 19808 Wilmington		1 ^{er} juillet 2020		IG	100%	100%

1.3 Evénements de l'exercice

1.3.1 Restructuration de la dette financière

L'exercice 2020/2021 a été marqué par la finalisation de la restructuration financière du Groupe avec l'entrée d'un nouvel actionnaire majoritaire au capital, les fonds du Groupe Vine Alternative Investments, et la nomination d'un nouveau Directeur Général.

Le 24 juillet 2020, le Tribunal de commerce de Bobigny a arrêté le plan de sauvegarde de la Société et de ses filiales et a ainsi mis fin à la procédure de sauvegarde, ce qui a permis au Conseil d'Administration de mettre en œuvre la délégation donnée par l'Assemblée Générale Mixte du 28 avril 2020. Le Conseil d'Administration du 28 juillet 2020 a ainsi procédé à la réalisation des augmentations de capital par conversion des créances de second et troisième rang réservées aux fonds Vine et Falcon pour un total de 192,5 millions d'euros par la création et l'émission de 81 124 722 actions nouvelles de 0,34 euro de valeur nominale chacune. A cette date, le capital social a donc été porté de 13 932 353,06 euros à 41 514 758,54 euros, et est désormais composé de 122 102 231 actions, dont 73 444 492 appartiennent aux fonds Vine (60%).

Par application d'IFRIC 19, la conversion en capital des créances Vine et Falcon de second et troisième rang a été comptabilisée à la juste valeur des actions émises en date du 28 juillet 2020. A ce titre, la Société a enregistré en résultat financier un profit « technique » de 134,9 millions d'euros représentatif de l'écart entre la juste valeur des 81 124 722 actions nouvelles émises au jour de l'augmentation de capital soit 57,6 millions d'euros sur la base d'un cours de bourse de 0,71 € et la valeur nette comptable au bilan des créances incorporées.

A la suite de la réalisation des augmentations de capital réservées aux fonds Vine, le Conseil d'administration d'EuropaCorp, réuni le 8 août 2020, a procédé à l'unanimité, sur recommandation du Comité des Rémunérations et Nominations, à la nomination de Monsieur Axel Duroux au poste de Directeur Général du Groupe. Il a rejoint EuropaCorp le 1^{er} septembre 2020.

1.3.2 Attribution d'actions gratuites

Par décision du 26 octobre 2020, et sur proposition du Comité des Nominations et Rémunérations en date du même jour, le Conseil d'Administration a décidé de procéder à la mise en place d'un plan d'attribution gratuite de 591 787 actions d'EuropaCorp SA au profit des salariés et mandataires sociaux d'EuropaCorp et de ses filiales situées en France. De même, par décision du 16 novembre 2020, et sur proposition du Comité des Nominations et Rémunérations en date du même jour, le Conseil d'Administration a décidé de procéder à la mise en place d'un Plan d'Attribution Gratuite de 436 365 actions d'EuropaCorp SA.

Ces décisions s'inscrivent dans le cadre de l'autorisation consentie par l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires d'EuropaCorp du 28 septembre 2020, dans sa 28^{ème} résolution, à l'effet de procéder à des attributions gratuites d'actions au profit des salariés ou mandataires sociaux de la société et des sociétés liées au sens de l'article L. 225-197-2 du Code de commerce dans la limite de 10% du capital social.

Le Conseil d'administration a, par ailleurs, décidé de fixer la période d'acquisition à 1 an (cette période courant à compter de la présente décision) et la période de conservation à 1 an (cette période courant à compter du terme de la période d'acquisition).

Enfin, le Conseil d'administration a décidé que lesdites actions ne seront effectivement et définitivement acquises par les bénéficiaires qu'à l'expiration de la période d'acquisition et que cette opération se fera par l'attribution soit d'actions nouvelles, à émettre dans le cadre d'une ou plusieurs augmentations de capital, soit d'actions existantes, provenant de rachats effectués par la Société dans le cadre de son programme de rachat d'actions.

1.3.3 Impacts de la deuxième vague COVID

Compte tenu de l'évolution de la situation sanitaire sur l'exercice clos au 31 mars 2021, le Groupe a estimé qu'il existait un risque de retard dans les mises en production et/ou de sorties en salle des films. A ce titre et conformément à l'article 5 de l'ordonnance n° 2020-596 du 20 mai 2020, une requête devant le Tribunal de commerce de Bobigny a été déposée par les commissaires à l'exécution du plan afin de prolonger la durée du plan de sauvegarde d'EuropaCorp S.A., d'une durée de deux ans supplémentaire, de sorte que la durée totale du plan de sauvegarde soit de neuf ans à compter du 24 juillet 2020 impliquant un nouvel échéancier de paiement de la dette senior de 85,6 millions d'euros. Les autres modalités du plan qui ne sont pas en contradiction avec ce qui précède demeurent inchangées. La requête a été validée par le Tribunal le 16 mars 2021, ce qui permet à la Société de préparer la reprise des productions en sortie de Covid-19.

NOTE 2 – PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES

2.1 Principes Généraux

2.1.1 Principes généraux

En application du règlement européen n° 1606/2002 du 19 juillet 2002, les comptes consolidés d'EuropaCorp pour l'exercice clos au 31 mars 2021 sont établis conformément au référentiel IFRS (International Financial Reporting Standards) tel qu'adopté par l'Union Européenne et applicable à cette date.

Les principes comptables retenus pour la préparation des comptes consolidés sont conformes aux normes et interprétations IFRS telles qu'adoptées par l'Union Européenne au 31 mars 2021 et disponibles sur le site : http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/index_fr.htm

Ces principes comptables retenus sont cohérents avec ceux utilisés dans la préparation des comptes consolidés annuels pour l'exercice clos le 31 mars 2020 à l'exception des normes IFRS et interprétations IFRIC applicables à compter du 1^{er} janvier 2020 dont le détail et l'incidence individuelle sont décrits en note 2.2.

Par conséquent, les comptes d'EuropaCorp sont établis en conformité avec les normes et interprétations IFRS, telles que publiées par l'IASB.

2.1.2 Incertitudes significatives relatives à la continuité d'exploitation

Conformément à la norme IAS 1.25, la Direction doit évaluer la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation et en présence d'incertitudes significatives liées à des événements ou à des conditions susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Groupe à poursuivre son activité, l'entité doit préciser ces incertitudes. Pour évaluer cette capacité, la Direction prend en compte toutes les informations dont elle dispose pour l'avenir qui s'étale au minimum, sans toutefois s'y limiter, sur douze mois à compter de la fin de période de reporting, soit jusqu'au 31 mars 2022.

Grâce à la validation du plan de sauvegarde par le Tribunal de Commerce le 24 juillet 2020 et la réalisation subséquente des augmentations de capital par voie de conversion de créances, les incertitudes sur la continuité d'exploitation du Groupe qui avaient été précisées au 31 mars 2020 ont été levées.

Le Groupe ne connaît pas à ce stade de tension de trésorerie à court terme et dispose d'ores et déjà de plusieurs projets de films prêts à être mis en production mais les conditions sanitaires évolutives compliquent sensiblement l'organisation de la mise en production, surtout pour les films en langue anglaise à dimension internationale. Ainsi, plusieurs projets de films dont la mise en production aurait dû commencer à l'automne 2020 ont été reportés au second semestre 2021, décalant les prévisions du plan d'affaires validé par le plan de sauvegarde en juillet 2020. La prolongation de la durée du plan de sauvegarde d'EuropaCorp S.A., d'une durée de deux ans supplémentaire ayant été validée par le Tribunal le 16 mars 2021, la Société est en mesure de préparer la reprise des productions en sortie de Covid-19. Malgré les impacts pouvant survenir, la continuité d'exploitation n'est pas remise en cause compte tenu des informations disponibles à la date d'arrêté des présents comptes annuels.

2.2 Evolution du référentiel IFRS

En particulier, les normes IFRS de l'IASB et les interprétations de l'IFRIC, telles qu'adoptées par l'Union européenne (consultables sur le site internet de la Commission européenne http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias_fr.htm#adopted-commission) pour les exercices ouverts à compter du 1er avril 2020, ont été appliquées par la Société et n'ont pas entraîné de changement significatif sur les modalités d'évaluations et de présentation des comptes.

Normes IFRS, interprétations IFRIC ou amendements appliqués par la société à compter du 1^{er} avril 2020

Les nouvelles normes, amendements de normes existantes et les interprétations qui sont d'application obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2020 n'ont pas eu d'incidence significative sur les comptes, à savoir principalement :

- Amendements aux références au Cadre Conceptuel
- Amendements IAS 1 et IAS 8 « Définition de "matériel" »
- Amendements IAS 39, IFRS 7 et IFRS 9 « Réforme des taux d'intérêts de référence »
- Amendements limités à IFRS 3 « Définition d'une entreprise »
- Amendements à IFRS 16 « Allègements de loyer liés au Covid-19 » applicable à compter des exercices ouverts le 1er juin 2020

Normes comptables ou interprétations non encore appliquées par la société

L'IASB a publié des normes et des interprétations qui n'ont pas encore été adoptées par l'Union européenne au 31 mars 2021; elles ne sont pas appliquées par la Société à cette date.

- Amendements à IAS 28 et IFRS 10 « Vente ou apport d'actifs entre une entreprise associée et une coentreprise »
- Améliorations annuelles (2018-2020) des IFRS
- Amendements à IAS 37 « Contrat déficitaire – coûts d'exécution du contrat »
- Amendements à IFRS 3 « Regroupements d'entreprises »
- Amendements à IAS 1 sur le classement des passifs en tant que passifs courants et non courants
- Amendements à IAS 1 « Informations à fournir sur les méthodes comptables »
- Amendements à IAS 8 « Définition d'une estimation comptable »

Au 31 mars 2021, l'IASB a publié une norme et interprétations, adoptées par l'Union Européenne au 31 mars 2021 applicables à partir des exercices ouverts à compter du 1er janvier 2021. Ces textes n'ont pas été appliqués par anticipation.

- Amendements à IFRS 4, IFRS 7, IFRS 9, IFRS 16 et IAS 39 « Réforme des taux d'intérêt de référence – Phase 2 »

Les impacts des projets de normes ou d'interprétations actuellement en cours d'étude par l'IASB n'ont pas été anticipés au sein de ces comptes consolidés et ne peuvent pas être raisonnablement estimés à ce jour.

2.3 Méthodes de consolidation

Les états financiers consolidés comprennent les états financiers d'EuropaCorp et de ses filiales. La norme IAS 27 définit une filiale comme une entité contrôlée par la société mère. Le contrôle est le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une entité afin d'en obtenir des avantages futurs de ses activités.

Les comptes consolidés intègrent les comptes d'EuropaCorp et de ses filiales sur la base de la mise en harmonie avec les principes comptables retenus par le Groupe et après élimination des soldes et opérations intragroupes.

2.3.1 *Intégration globale*

Les sociétés dans lesquelles EuropaCorp exerce directement ou indirectement un contrôle sont intégrées globalement.

La méthode de l'intégration globale mise en œuvre est celle par laquelle les actifs, passifs, produits et charges sont entièrement intégrés. La quote-part de l'actif net et du résultat net attribuable aux actionnaires minoritaires est présentée distinctement en tant qu'intérêts minoritaires au bilan consolidé et au compte de résultat consolidé.

2.3.2 *Mise en équivalence*

Les participations dans les entreprises sur lesquelles le Groupe exerce une influence notable (entreprises associées) sont consolidées selon la méthode de la mise en équivalence. L'influence notable est présumée exister, sauf à démontrer clairement que ce n'est pas le cas, lorsque la société-mère détient, directement ou indirectement, 20% ou davantage des droits de vote dans l'entreprise détenue.

2.4 Regroupements d'entreprises

Conformément à la norme IFRS 3, les regroupements d'entreprise sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition. Ainsi, lors de la première consolidation d'une entreprise contrôlée, les actifs, passifs et passifs éventuels de l'entreprise acquise sont évalués à leur juste valeur. La juste valeur des éléments incorporels identifiables de l'actif est déterminée par référence aux méthodes généralement admises en la matière, telles que celles fondées sur le revenu, les coûts ou la valeur de marché.

Les écarts d'évaluation dégagés à cette occasion sont comptabilisés dans les actifs et passifs concernés (y compris pour la part des minoritaires). L'écart résiduel représentatif de la différence entre le coût d'acquisition des titres (y compris les éventuels compléments de prix) et la quote-part des actifs nets évalués à leur juste valeur est comptabilisée en écart d'acquisition.

La différence entre le coût d'acquisition des titres (y compris les éventuels compléments de prix estimés à la date de prise de contrôle) et la juste valeur des actifs et passifs éventuels identifiables de l'entreprise acquise est enregistrée dans le bilan consolidé sous le poste « Ecarts d'acquisition » pour les filiales consolidées par intégration globale et au sein du poste « Titres mis en équivalence » pour les filiales consolidées par mise en équivalence.

2.5 Méthode de conversion des éléments en devises

2.5.1 *États financiers des filiales étrangères*

Les comptes de toutes les entités du Groupe dont la monnaie fonctionnelle est différente de la monnaie de présentation sont convertis en euros selon les modalités suivantes :

- Les éléments d'actifs et de passifs sont convertis au taux de change de clôture ;
- Les produits, les charges et les flux de trésorerie sont convertis au taux de change moyen de la période clôturée ;

- Toutes les différences de conversion en résultant sont comptabilisées en tant que composante distincte des capitaux propres sous la rubrique « Autres éléments du résultat global » et sont stockées en capitaux propres dans les réserves de conversion.

2.5.2 Opérations en devises

La comptabilisation et l'évaluation des opérations en devises sont définies par la norme IAS 21 « Effets des variations des cours des monnaies étrangères ». En application de cette norme, les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération.

Les dettes et créances ainsi que les disponibilités en devises figurent dans l'état de situation financière pour leur contre-valeur en euros aux cours de change de clôture de l'exercice.

Les pertes et gains de change latents résultant de cette conversion sont comptabilisés en résultat financier au compte de résultat. Les écarts de change découlant de la conversion d'investissements nets dans des activités à l'étranger sont enregistrés en tant que composante distincte des capitaux propres en application de la norme IAS 21. Lorsqu'une activité étrangère est cédée, ces différences de conversion sont recyclées au compte de résultat dans les pertes et profits de cession.

2.6 Écarts d'acquisition

Conformément aux dispositions de la norme IAS 36, les écarts d'acquisition font l'objet d'un test de perte de valeur au moins une fois par an lors de chaque clôture annuelle ou ponctuellement en cas d'indices de pertes de valeur liés à l'apparition d'indicateurs de performance défavorables.

Le test de valorisation est réalisé pour l'unité génératrice de trésorerie à laquelle l'écart d'acquisition a été affecté en comparant sa valeur nette comptable et sa valeur recouvrable. La valeur recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie est la valeur la plus élevée entre la juste valeur nette des coûts de cession et la valeur d'utilité déterminée à partir des flux de trésorerie futurs actualisés.

L'écart d'acquisition est affecté au plus petit groupe identifiable d'actifs ou d'unités génératrices de trésorerie (« UGT »). Les UGT sont représentées par les activités des différentes sociétés du Groupe, à savoir :

- pour l'UGT **Production et Distribution de films cinématographiques** : EuropaCorp, EuropaCorp Distribution, EuropaCorp Home Entertainment, Blue Advertainment, Digital Factory, EuropaCorp Films USA, Valerian, EuropaCorp Finance LLC, EuropaCorp Picture LLC ;
- pour l'UGT **Production et Distribution de téléfilms et séries télévisuelles** : EuropaCorp Television, et EuropaCorp TV (édition de chaînes thématiques et productions audiovisuelles) ;
- pour l'UGT **Événementiel** : Blue Event ;
- pour les UGT représentatives des **activités annexes, non directement liées à l'exploitation de films cinématographiques** : Dog Productions (production publicitaire), Intervista (édition littéraire), Ydéo (marketing)... ;

Concernant l'UGT **Production et Distribution de films cinématographiques**, la méthode retenue pour estimer la valeur d'utilité du catalogue est basée sur les flux futurs de trésorerie actualisés générés principalement par l'exploitation des films pour lesquels le groupe détient des droits de production. Les flux de trésorerie futurs dépendent en grande partie des hypothèses retenues au niveau des recettes prévisionnelles et de l'horizon d'évaluation. Les recettes prévisionnelles correspondent aux revenus Salle France et US, TV France et US, Vidéo France et US, Ventes Internationales, minorées des reversements des recettes nettes aux mandataires ou aux ayants-droit et des autres frais généraux de commercialisation.

Les flux futurs de trésorerie ont été déterminés sur une période allant jusqu'à 15 ans, prenant en

compte un taux d'inflation annuel de 1,5% et un taux d'impôt aux USA de 23.3% et en France de 26.5% en 2022 et 25% à partir de 2023 conformément à la baisse de taux décidée par le Gouvernement. Pour quelques rares actifs incorporels (films) à très fort potentiel, une rente perpétuelle a été prise en compte sur la base de la dernière vente télévisuelle avec un taux de décroissance compris entre 11% et 13,8% net d'inflation tous les trois ans.

L'ensemble des flux prévisionnels est actualisé au 31 mars 2021. Le taux retenu pour actualiser les flux prévisionnels est le coût d'opportunité du capital (7,45%) considéré comme le taux de rentabilité exigée par les actionnaires.

En cas de perte de valeur, la dépréciation est inscrite en « Autres produits et charges opérationnels ». Les dépréciations enregistrées relatives aux écarts d'acquisition sont irréversibles.

2.7 Immobilisations incorporelles

Conformément à la norme IAS 38 « immobilisations incorporelles », seuls les éléments dont le coût peut être déterminé de façon fiable et pour lesquels il est probable que des avantages économiques futurs iront au Groupe sont comptabilisés parmi les immobilisations.

2.7.1 Films et droits audiovisuels

La valeur brute des films et droits audiovisuels correspond aux éléments suivants :

- productions de films dont le Groupe EuropaCorp est producteur délégué, destinées à être exploitées, en France ou à l'étranger, par tous procédés audiovisuels ;
- parts de coproduction françaises ou étrangères ;
- acquisitions des droits permettant l'exploitation d'une œuvre audiovisuelle.

La valeur brute des films inscrite au bilan comprend à partir de la fin du tournage :

- les montants investis, nets des apports des coproducteurs dans les films, lorsque le Groupe est intervenu dans la production de l'œuvre comme producteur délégué ;
- le montant d'acquisition de droits incorporels et corporels, lorsque le Groupe n'est pas intervenu dans la production de l'œuvre.

Le coût immobilisé des films comprend les frais financiers encourus pendant la période de production (intérêts intercalaires se rapportant à la ligne de financement affectée à chaque production, dès lors qu'ils ont globalement été payés par la Société) ainsi qu'une quote-part de frais de structure qui sont directement rattachables aux productions. Les frais de personnel inclus dans les coûts des investissements concernent seulement les salariés directement impliqués dans le processus de production.

Les frais de sortie des films en salles en France (frais marketing, de distribution et frais de copie) sont comptabilisés directement en charges dès qu'encourus.

2.7.2 En-cours de production

Les en-cours de production regroupent l'ensemble des coûts directs et des frais financiers engagés pour produire un film jusqu'à la fin du tournage et de la post-production, ainsi qu'une quote-part de frais de structure directement rattachables aux productions.

2.7.3 Frais préliminaires

Les frais préliminaires qui sont comptabilisés en immobilisations incorporelles conformément à la norme IAS 38 représentent essentiellement les frais d'acquisition des droits d'exploitation

cinématographiques existants (conventions d'option) et les frais d'adaptation en vue de l'obtention d'un scénario dont le Groupe envisage à moyen terme la mise en production. Ils sont individualisés et revus projet par projet à chaque clôture.

Les frais préliminaires n'ayant pas abouti à une décision de tournage de film dans un délai de cinq ans à compter de leur première activation sont dépréciés. Ce principe n'est cependant pas applicable pour les projets activés depuis plus de cinq ans, lorsqu'il existe des engagements de production spécifiques ou des marques d'intérêt réelles ou lorsque la Société considère que la durée de développement ne remet pas en cause la probabilité de mise en tournage à terme du projet.

2.7.4 *Amortissement et dépréciation des immobilisations incorporelles*

L'amortissement d'un film terminé ou d'une fiction télévisuelle terminée démarre lors de la constatation des premiers revenus associés à son exploitation (conformément aux principes comptables décrits ci-après au paragraphe 2.18) dès lors que les droits d'exploitation sont ouverts. La dotation aux amortissements annuelle figure au compte de résultat au sein de la rubrique « coût des ventes ».

L'amortissement des films et des productions audiovisuelles est pratiqué pour chaque film ou production audiovisuelle selon la méthode des recettes estimées, consistant à appliquer au coût du film le ratio résultant de la comparaison entre les recettes nettes acquises et les recettes nettes totales estimées. Au cours de l'exploitation des films, les revenus perçus au titre de renouvellements de licences ou de redevances marquent l'intérêt continu ou le désintérêt progressif du public pour l'œuvre et sont donc représentatifs des avantages économiques futurs attendus de l'actif. Le groupe considère donc que l'amortissement selon la méthode des recettes estimées est le mode le mieux adapté.

Les recettes nettes totales comprennent i) les recettes nettes acquises de la période, prenant en compte notamment les revenus et les frais de distributions des films sur le territoire US et ii) les recettes nettes prévisionnelles estimées sur une durée de 12 ans maximum à compter de la date de première exploitation.

L'horizon pris en compte pour l'estimation des recettes futures n'est pas figé et peut être revu dès lors que les revenus futurs issus de l'exploitation internationale ou TV France sont jugés significatifs et étalés sur une période plus longue. À ce jour, compte tenu i) du fait qu'EuropaCorp distribue désormais elle-même la grande majorité de ses films sur le territoire des Etats-Unis, ii) des historiques de ventes de droits TV en France et enfin iii) des pratiques des principaux concurrents du Groupe, la prise en compte d'une durée de 12 ans maximum pour déterminer les recettes nettes prévisionnelles apparaît comme justifiée et conforme à la pratique sectorielle. Les recettes nettes prévisionnelles sont examinées régulièrement par la Direction générale et ajustées, si nécessaire, en tenant compte des résultats de l'exploitation des films, de nouveaux contrats signés ou anticipés et de l'évolution du marché audiovisuel à la date de clôture des comptes.

Dans le cas où la valeur nette d'amortissement de l'investissement résultant de l'application de cette méthode est supérieure aux recettes nettes prévisionnelles, un amortissement complémentaire exceptionnel est constaté pour couvrir l'insuffisance des recettes.

Dans la mesure où une part importante des recettes nettes des films internationaux est, à ce jour, générée en début d'exploitation (notamment grâce aux préventes internationales), la charge d'amortissement de ces films représente généralement plus de la moitié de leur valeur brute lors du premier exercice d'exploitation. En outre, les films internationaux étant généralement plus coûteux que les autres films, ils génèrent des charges d'amortissement d'autant plus élevées. Les révisions des niveaux de recettes nettes futures peuvent conduire à des fluctuations importantes du taux d'amortissement appliqué aux coûts de production restant à amortir.

De même, une provision pour dépréciation peut être comptabilisée sur les productions en cours à la

fin de l'exercice si le budget de production initialement prévu fait l'objet d'un dépassement significatif ou lorsque l'estimation faite par les responsables opérationnels des recettes futures est inférieure à l'investissement net à la clôture de l'exercice. Pour des films ayant été exploités entre la date de clôture et celle d'arrêt des comptes, une provision est également constatée si l'estimation des recettes futures est inférieure à la valeur de l'investissement. Le montant des provisions pour dépréciation est revu à chaque clôture.

2.8 Immobilisations corporelles

Conformément à la norme IAS 16 « immobilisations corporelles », les immobilisations corporelles sont inscrites à l'actif du bilan pour leur coût d'acquisition et sont amorties selon la méthode linéaire sur leur durée prévue d'utilisation, tout en comptabilisant et amortissant de façon séparée les composants individuellement significatifs.

Les principales durées d'amortissement retenues sont les suivantes :

- Constructions : 25 ans
- Mobilier : 3 à 10 ans
- Matériel de bureau et informatique : 3 à 10 ans
- Matériel de transport : 5 ans

2.9 Autres actifs financiers

Les participations non consolidées sont valorisées à leur coût historique, qui est équivalent au 31 mars 2021 à la valeur de marché de ces participations.

Les autres actifs financiers, composés principalement des dépôts versés et cautions données et des créances rattachées à des participations, sont valorisés au coût amorti.

2.10 Stocks

Les stocks sont évalués à leur coût d'entrée, qui correspond à la valeur d'acquisition. Une dépréciation est constatée lorsque la valeur d'acquisition est inférieure à la valeur de marché.

2.11 Clients et autres créances

Les créances sont comptabilisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est constituée pour les créances qui présentent un retard de règlement inhabituel ou qui font l'objet d'un contentieux, et dont il est plus que probable que la totalité de la créance ne pourra pas être recouvrée. Le pourcentage de dépréciation est déterminé créance par créance.

2.12 Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et équivalents de trésorerie comprennent la trésorerie en banque (que celle-ci corresponde à des comptes bancaires films ou à des comptes bancaires considérés comme « Corporate »), les caisses, les dépôts à court terme ayant une échéance initiale de moins de trois mois et les parts d'OPCVM de trésorerie qui sont mobilisables à très court terme et ne présentent pas de risque significatif de perte de valeur.

Le Groupe a analysé et vérifié l'éligibilité des VMP au classement IFRS en « équivalents de trésorerie »

selon les critères d'IAS 7 et les recommandations données par l'AMF.

Conformément à la norme IAS 39 « Instruments financiers », ces éléments sont évalués à leur juste valeur. Les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat.

2.13 Impôts différés

Conformément à la norme IAS 12 « Impôts sur le résultat », des impôts différés sont constatés sur toutes les différences temporaires entre les valeurs comptables et fiscales des actifs et passifs de l'état de situation financière consolidé. Le Groupe comptabilise selon la méthode du report variable l'ensemble des actifs et passifs d'impôt différés que la situation fiscale latente d'une société consolidée fasse apparaître un passif d'impôt différé net ou un actif d'impôt différé net, dès lors qu'il est probable qu'un bénéfice imposable sera disponible pour recouvrer cet actif d'impôt différé. Conformément à la norme IAS 12, les actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont évalués aux taux d'impôts dont l'application est attendue sur l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des taux d'impôts en vigueur à la date de clôture.

Dans l'hypothèse où des déficits fiscaux reportables seraient disponibles à la clôture d'un exercice, ces derniers peuvent être totalement ou partiellement activés dès lors que les prévisions d'activité disponibles à date et portant sur une période raisonnable permettent de s'assurer du caractère hautement probable de la recouvrabilité des déficits fiscaux activés ou dès lors que cette activation permet aux bornes du groupe d'intégration fiscale de plafonner les impôts différés actifs nets à hauteur des impôts différés passifs nets.

En cas d'activation de déficits fiscaux reportables, les prévisions d'activité retenues pour activer tout ou partie de ces déficits émanent des Responsables des « business units » et de la Direction générale et sont cohérentes avec celles retenues pour la réalisation des tests de dépréciation des écarts d'acquisition.

2.14 Instruments financiers dérivés

Afin de limiter son risque de change sur des transactions futures en devises, EuropaCorp signe ponctuellement des contrats de change à terme ou d'options de change avec des institutions financières. Au 31 mars 2021, EuropaCorp n'a pas de contrats de couverture de change en cours.

Adossés à des opérations commerciales, ces instruments financiers sont présentés dans l'état de situation financière parmi les actifs et passifs courants et sont évalués à la clôture à leur juste valeur à partir des conditions et données du marché.

Pour ces instruments financiers, le Groupe a choisi de ne pas appliquer la comptabilité de couverture. Les variations de juste valeur sont donc portées en résultat financier.

2.15 Provisions pour risques et charges

Conformément à la norme IAS 37 « Provisions, passifs et actifs éventuels », une provision pour risque est constituée dès lors que le Groupe a une obligation à l'égard d'un tiers et qu'il est probable qu'elle provoquera une sortie de ressources sans contrepartie au moins équivalente au bénéfice de ce tiers, et que le montant de l'obligation peut être estimé de façon fiable.

Les provisions étant estimées sur la base de risques ou de charges futures, leurs montants comportent une part d'incertitude et sont susceptibles d'être ajustés au cours des périodes ultérieures.

2.16 Engagements de retraite et assimilés

Conformément à la norme IAS 19 « Avantages au personnel », dans le cadre des régimes à prestations définies, les engagements de retraite et assimilés sont évalués par des actuaires indépendants, suivant la méthode des unités de crédits projetées.

Les provisions pour indemnités de fin de carrière couvrent l'engagement de retraite du Groupe vis-à-vis de ses salariés. Celui-ci est limité aux indemnités de fin de carrière prévues par la Convention Collective de la Distribution Cinématographique. Il est calculé selon la méthode rétrospective avec salaire de fin de carrière, qui consiste à évaluer les droits projetés à la date prévisionnelle de départ à la retraite au prorata de l'ancienneté sur la période de constitution de ces droits. Il tient compte notamment :

- des droits conventionnels en fonction de l'ancienneté acquise par les différentes catégories de personnel ;
- d'une hypothèse de date de départ volontaire à la retraite fixée à 63 ans pour l'ensemble des salariés, sans distinction de catégories socioprofessionnelles ;
- d'un taux de rotation fixé à 10% pour l'ensemble du Groupe EuropaCorp. Ce taux est revu périodiquement en fonction des départs réellement observés ;
- des salaires et appointements incluant un coefficient de charges sociales patronales de 45% ;
- d'un taux de revalorisation annuel des salaires de 3% pour les cadres et 1.5% pour les employés et agents de maîtrise ;
- de l'espérance de vie des salariés déterminée à partir de tables statistiques ;
- d'un taux d'actualisation de l'engagement de retraite, revu à chaque clôture. Le taux retenu est de 0.72 % au 31 mars 2021 pour l'ensemble des sociétés du Groupe EuropaCorp.

Les variations d'écarts actuariels générées sur l'exercice sont comptabilisées directement au compte de résultat.

2.17 Dettes financières

Conformément à la norme IAS 39, les emprunts et autres passifs financiers sont évalués au coût amorti. Au 31 mars 2021, les dettes financières à moins d'un an sont composées principalement de tirages de lignes de crédit et découverts bancaires portant intérêts.

Les commissions bancaires relatives aux différentes lignes de crédit utilisées par la Société sont considérées comme des coûts de transaction en conformité avec IAS 39.9 et font l'objet d'un étalement en résultat sur la durée de l'emprunt (méthode du taux d'intérêt effectif).

2.18 Revenus

Les recettes liées à l'exploitation des films et de fictions télévisuelles sont constatées dès lors que les droits sont ouverts conformément aux critères suivants.

2.18.1 Salles France

Les revenus provenant de la distribution des films en salle en France sont constatés lors de la vente aux guichets, sur la base d'un relevé hebdomadaire reçu de chaque salle indiquant les recettes de la

semaine écoulée. Les recettes correspondantes sont généralement encaissées au cours du trimestre qui suit la sortie du film.

2.18.2 *Télévision France*

Conformément aux normes IFRS, les revenus provenant de la cession des droits de diffusion télévisuelle aux chaînes françaises payantes et en clair sont analysés au regard de la norme IFRS 15 comme des contrats de licence donnant lieu à un droit d'utilisation des œuvres telles qu'elles existent à la date de la vente. Ces revenus sont constatés dans leur totalité en chiffre d'affaires lorsque les obligations de performance sont intégralement exécutées et que le transfert du contrôle du droit d'utilisation est intervenu. Ce transfert intervient après signature des contrats de cession, après l'acceptation du matériel de diffusion et à partir de l'ouverture des droits de diffusion.

2.18.3 *International*

La majorité des contrats « multi-droits » permet l'exploitation du film ou d'une fiction télévisuelle sur un territoire concerné par le biais de multiples canaux de distribution, y compris en salles, sur le marché de la vidéo, à la télévision et, dans certains cas, en VOD.

Les revenus provenant de ces contrats de cession de droits correspondent à des redevances et sont constatés lors de la livraison physique, auprès du distributeur local, des éléments prévus au contrat pour le ou les films concernés (ou de la série TV) et dès lors que les droits d'exploitation sont ouverts pour le distributeur local.

Lorsqu'un seul et même contrat conclu avec un distributeur étranger prévoit différentes étapes de livraison auxquelles sont associés des prestations et des revenus correspondants déterminables (minimum garantis en général), distincts, dissociables et acquis à EuropaCorp au moment de ces livraisons, le revenu correspondant à chaque livraison est alors comptabilisé dès lors que les livraisons successives sont réalisées et acceptées par le distributeur étranger.

De plus, les éventuelles redevances à recevoir au-delà des minimum garantis ne sont constatés en revenus que lorsqu'ils sont définitivement acquis, c'est-à-dire dès lors que leur montant a été confirmé par le distributeur local.

Tout contrat conclu avant une livraison donne lieu à la comptabilisation, au passif de l'état de situation financière, de « Passif sur contrat » (si un revenu a été facturé et la créance correspondante est exigible), ou en engagements hors bilan reçus (si aucune facture n'a encore été émise ou la créance n'est pas encore exigible), jusqu'à ce que la livraison concernée soit réalisée.

2.18.4 *Vidéo et VOD*

Les revenus résultant de l'exploitation des droits vidéo sont pris en compte sur la base des ventes mensuelles. A la clôture de l'exercice, une provision est constatée au titre des retours estimés et des remises accordées contractuellement aux clients (notamment sur volumes). Cette provision est comptabilisée en diminution du chiffre d'affaires de l'exercice.

Les revenus provenant des offres de VOD et de films en paiement à la séance sont constatés à réception des relevés établis par les opérateurs, généralement sur une base mensuelle. Ce chiffre d'affaires est généralement partagé à parité entre l'opérateur et le Groupe, ce dernier recevant toutefois un montant minimum par visualisation.

2.18.5 *Licences et partenariats*

Les revenus perçus au titre des licences et des accords de partenariat sont constatés conformément aux dispositions contractuelles. Les royalties éventuellement perçues en sus des minima garantis sont

constatées en revenus lors de l'émission de la facture, qui intervient à réception du relevé émis par le détenteur de la licence.

2.18.6 *Édition musicale*

Les revenus générés par la vente des CD des bandes originales sont constitués des minima garantis des distributeurs licenciés et d'éventuelles royalties. Ils sont constatés conformément aux dispositions contractuelles. Les royalties éventuellement perçues en sus des minima garantis sont constatées en revenus lors de l'émission de la facture, qui intervient à réception du relevé émis par le détenteur de la licence.

Les revenus provenant des éventuels accords internationaux d'édition musicale sont constatés à la date de facturation de la redevance. Les revenus générés par les activités d'édition en France sont encaissés par des tiers, qui transmettent des relevés des ventes au Groupe. Le revenu correspondant est constaté lorsque le Groupe émet la facture couvrant la somme à recevoir des tiers.

2.18.7 *Production exécutive*

Les commissions perçues par EuropaCorp au titre de son rôle de producteur exécutif sont reconnues en revenus en fonction du taux d'avancement constaté sur chaque production concernée, à la date de clôture des comptes.

Tant que toutes les conditions de reconnaissance décrites ci-dessus ne sont pas remplies, les revenus demeurent inscrits en passif sur contrat, dans les postes « Autres passifs non courants » et « Autres passifs courants » de l'état de situation financière consolidé.

2.18.8 *Événementiel*

La composante principale des revenus de cette activité provient des honoraires de prestations de service basées sur des contrats dont les prestations sont comptabilisées en chiffre d'affaires lors de leur réalisation.

2.19 Soutien financier automatique du Centre National de la Cinématographie

Le Groupe perçoit le fonds de soutien du CNC (Centre National du Cinéma et de l'image animée) au titre de l'exploitation des films qualifiés d'œuvre européenne et recevant l'agrément de production du CNC. Ce fonds de soutien est ensuite utilisé pour le financement de la production de films remplissant les conditions fixées par le CNC. Il est constaté en chiffre d'affaires pour la quote-part correspondant à chaque stade de l'exploitation du film, ce qui inclut la distribution en salles, la vente des droits télévisuels, et le marché de la vidéo. Le fonds de soutien perçu par EuropaCorp Distribution et EuropaCorp Home Entertainment au titre de leurs activités de distribution et d'édition vidéo est ainsi constaté en chiffre d'affaires au fur et à mesure de la comptabilisation des recettes des activités. La créance sur le CNC figure au bilan sous la rubrique « Autres créances ». Le fonds de soutien n'est encaissé par le Groupe que lorsqu'il est investi dans la production de nouveaux films remplissant les conditions fixées par le CNC. Les fonds non réinvestis sous un délai de cinq ans sont prescrits et constatés au compte de résultat en autres charges d'exploitation. Pour la production de fiction audiovisuelle, le Groupe bénéficie d'un système de soutien comparable géré également par le CNC et dénommé compte de soutien à l'industrie audiovisuelle (COSIP) qui se comptabilise sur les mêmes principes que le fonds de soutien. Le fonds de soutien généré et les autres subventions assimilées se sont élevés à 0 milliers d'euros et 1 117 milliers d'euros respectivement au titre des exercices clos les 31 mars 2021 et 2020, soit 0% et 1,6% respectivement du chiffre d'affaires total de ces exercices.

2.20 Crédit d'impôt Cinéma

Le crédit d'impôt au titre de la production de films français ou de séries TV françaises en France vise à encourager les sociétés de production à réaliser sur le territoire français les travaux d'élaboration et de production de leurs œuvres.

Au titre de l'exercice clos le 31 mars 2021, la Société n'a pas bénéficié de crédits d'impôts Cinéma. Conformément aux normes IFRS, ces crédits sont affectés aux films concernés au prorata de leur amortissement et figurent au compte de résultat sous la rubrique « coûts des ventes ».

2.21 Charges d'exploitation

Les charges d'exploitation sont réparties entre le coût des ventes et les frais de structure.

Le coût des ventes inclut les charges suivantes :

- les dotations aux amortissements et provisions (nettes des reprises) sur les films et les fictions télévisuelles, ainsi que les dotations aux provisions sur les frais préliminaires : **se reporter à la section ci-dessus 2.7.4 Amortissement et dépréciation des immobilisations incorporelles** ;
- les frais d'édition et de distribution : ils correspondent essentiellement aux coûts techniques, aux coûts de promotion et de publicité et sont comptabilisés en charges sous la rubrique « Coût des ventes » au compte de résultat. Les frais de duplication et de copie des films ou des fictions télévisuelles sous une forme adaptée à leur livraison/diffusion et les coûts de reproduction de vidéos sont comptabilisés en charges dès qu'encourus. Les frais de marketing et publicité sont comptabilisés en charges, sous la rubrique « Coût des ventes », lorsqu'ils sont engagés ;
- les frais techniques d'exploitation du matériel ;
- les reversements aux ayants droit comptabilisés au fur et à mesure des recettes ;
- les cotisations et taxes directement imputables aux films.

Il est par ailleurs précisé que les frais de structure intègrent notamment les charges de locations immobilières. Les contrats de location aux termes desquels le bailleur conserve la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété sont classés en contrats de location simple. Les paiements au titre de ces contrats sont comptabilisés en charges de façon linéaire sur la durée du contrat de location.

2.22 Résultat par action

Le résultat net par action de base est déterminé en divisant le résultat net part du Groupe par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation durant l'exercice, à l'exclusion des actions propres détenues par le Groupe.

Le résultat net par action après dilution est calculé sur le nombre moyen pondéré d'actions en circulation pendant l'exercice augmenté du nombre d'actions qui résulterait de la levée de toutes les options de souscription d'actions attribuées à la date de clôture présentant un caractère dilutif.

Les principales hypothèses utilisées pour les calculs au 31 mars 2020 et au 31 mars 2021 sont les suivantes :

Nombre d'actions au 31 mars 2020	40 977 509
Nombre d'actions autodétenues au 31 mars 2020	65 651
Nombre d'actions créées pour les augmentations de capital du 28 juillet 2020	81 124 722
Nombre d'actions autodétenues au 31 mars 2021	83 718
<i>Effet dilutif lié au plan d'actions gratuites</i>	
Nombre maximal d'actions attribuées le 26 octobre 2020	591 787
Nombre maximal d'actions attribuées le 16 novembre 2020	436 365
Nombre moyen pondéré d'actions au 31 mars 2021 (après exclusion autodétention)	95 569 631
Nombre moyen pondéré d'actions au 31 mars 2021 - dilutif (après exclusion autodétention)	95 983 954

2.23 Information par segments opérationnels

L'effet sur les comptes consolidés d'EuropaCorp de la norme IFRS 8 « Segments opérationnels » fait l'objet d'une information spécifique figurant dans la note 6 de la présente Annexe aux comptes consolidés arrêtés au 31 mars 2021.

2.24 Estimations de la Direction générale

La préparation des états financiers implique de procéder à des estimations et de retenir des hypothèses concernant l'évaluation de certains actifs et passifs inscrits au bilan consolidé, ainsi que certains éléments du compte de résultat. La Direction est également amenée à exercer son jugement lors de l'application des méthodes comptables du groupe.

Ces estimations et jugements sont fondés d'une part sur les informations historiques et d'autre part sur l'anticipation d'événements futurs jugés raisonnables au vu des circonstances. Compte tenu de la part d'incertitude relative à la réalisation des hypothèses concernant le futur, les estimations comptables qui en découlent peuvent différer des résultats effectifs se révélant ultérieurement.

Les principales hypothèses concernant des événements futurs et les autres sources d'incertitudes liées au recours à des estimations à la date de clôture pour lesquelles il existe un risque significatif de modifications des valeurs nettes comptables d'actifs et de passifs au cours d'un exercice ultérieur concernent :

- l'évaluation de la valeur nette comptable des films, notamment au travers de l'estimation des recettes prévisionnelles futures ;
- l'évaluation de la valeur des frais préliminaires, compte tenu de l'appréciation par la Direction générale du caractère probable ou non de mise en production des projets concernés ;
- l'appréciation de la valeur recouvrable des droits de films ultérieurs (remake, prequels, sequels...), au regard de l'appréciation par la Direction générale du caractère probable ou non de la mise en production des projets concernés ;
- l'appréciation de la valeur recouvrable des écarts d'acquisition et des autres immobilisations incorporelles à durée de vie indéterminée et des actifs générant des entrées de trésorerie indépendantes, notamment au travers de la détermination des cash-flows futurs des activités concernées, du taux de croissance à long terme et du taux d'actualisation ;
- l'appréciation de la recouvrabilité des impôts différés actifs, notamment au regard des impôts qui seront à payer au cours des prochains exercices ;
- l'estimation des risques sur les actions juridiques pour lesquelles le groupe est impliqué ;
- l'estimation des provisions pour engagements de retraite mettant en œuvre des hypothèses financières telles que le taux d'actualisation et des hypothèses démographiques telles que le taux d'augmentation des salaires et le taux de rotation du personnel.

NOTE 3 - NOTES SUR L'ÉTAT DE SITUATION FINANCIÈRE CONSOLIDÉE

3.1 Écarts d'acquisition

Pour plus de détails sur les méthodes de comptabilisation, de valorisation et les taux utilisés pour la réalisation des tests de valorisation portant sur les écarts d'acquisition, se référer aux parties 2.6 *Ecarts d'acquisition* et 2.4 *Regroupement d'entreprises* des présentes annexes.

Les projections d'activité et les hypothèses d'exploitation prévisionnelles retenues pour procéder aux tests de valorisation des différentes UGT émanent des Responsables de chacune des UGT concernées, corroborées par la Direction générale.

Par ailleurs, une analyse des sensibilités attachées aux hypothèses retenues dans la détermination des valeurs recouvrables a également été réalisée. Les tests de dépréciation annuels appellent les constatations suivantes :

a) *Concernant l'UGT Production et Distribution de films cinématographiques*

A chaque clôture annuelle, la valeur du catalogue est comparée par la société à la valeur comptable de l'actif net de l'UGT.

Sur les entités composant l'UGT, l'écart constaté entre la valeur de l'UGT Production et Distribution de films cinématographiques et la valeur comptable de l'actif net consolidé de cette UGT est largement positif.

Les principales hypothèses sur lesquelles une sensibilité des paramètres entraînerait une variation de valeur recouvrable sont les suivantes :

- l'estimation des recettes prévisionnelles futures : l'impact d'une variation à la baisse de 5% des hypothèses retenues ne remettrait pas en cause les conclusions du test de dépréciation, étant également précisé qu'une partie des recettes projetées correspondent à des recettes fermes, car déjà signées ;
- le taux d'actualisation : compte tenu de l'horizon à court terme des flux futurs de trésorerie prévisionnels, l'impact d'une variation à la hausse du taux d'actualisation de 1 point ne remettrait pas en cause les conclusions du test de dépréciation.

b) *Concernant l'UGT Production et Distribution de téléfilms et séries télévisuelles*

Au 31 mars 2018, à la suite de la cession du fonds de commerce de l'activité séries télévisuelles en langue française, l'écart d'acquisition relatif à l'UGT Production et Distribution de téléfilms a été totalement déprécié.

c) *Concernant l'UGT Événementiel :*

Le test de valorisation annuel réalisé au 31 mars 2014 a conduit le Groupe à déprécier intégralement l'écart d'acquisition s'élevant à 951 milliers d'euros.

3.2 Immobilisations incorporelles

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.03.2020	Mouvements de la période			31.03.2021
		+	-	<i>Autres</i> ⁽¹⁾	
Films et droits audiovisuels	1 423 728	422	(41)	(951)	1 423 158
En-cours de production	104	35		(104)	35
Frais préliminaires	16 446	38		104	16 588
Autres	83 713	-		(5 191)	78 522
Valeur brute	1 523 991	494	(41)	(6 142)	1 518 303
Films et droits audiovisuels	(1 387 913)	(13 227)		951	(1 400 189)
Autres	(83 616)	(3)		5 191	(78 428)
Amortissements, provisions	(1 471 529)	(13 230)	-	6 142	(1 478 618)
Valeur nette	52 461	(12 736)	(41)	-	39 685

(1) Variations de périmètre, virements de poste à poste, effet de change

Au 31 mars 2021, les valeurs nettes comptables des immobilisations incorporelles s'analysent de la façon suivante :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.03.2021	31.03.2020
Frais Préliminaires	963	1 615
En-cours de production	35	-
Films terminés	38 593	50 750
Autres immobilisations incorporelles	94	97
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	39 685	52 461

Aucun frais financier n'a été capitalisé au sein des immobilisations au titre de l'exercice clos le 31 mars 2021 contre 61 milliers d'euros au titre de l'exercice clos le 31 mars 2020.

Par ailleurs, la provision pour dépréciation de frais préliminaires engagés sur des projets de films s'élève à 15 243 milliers d'euros, dont 412 milliers d'euros de dotations comptabilisées au cours de l'exercice.

La Société rappelle que l'amortissement des films et des productions audiovisuelles est pratiqué pour chaque film ou production audiovisuelle selon la méthode des recettes estimées, consistant à appliquer au coût du film le ratio résultant de la comparaison entre les recettes nettes acquises et les recettes nettes totales estimées. Pour plus de détails, se référer au paragraphe 2.7.4 de la présente Annexe.

3.3 Immobilisations corporelles

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.03.2020	Mouvements de la période			31.03.2021
		+	-	<i>Autres</i> ⁽¹⁾	
Installations, matériels techniques	11 641	-		(4 315)	7 326
Terrains, Constructions	19 983	-	(16 892)	2 336	5 427
Autres immobilisations corporelles	3 856	-	(107)	(1 875)	1 874
Valeur brute	35 480	-	(16 998)	(3 855)	14 627
Installations, matériels techniques	(10 872)	(648)	-	4 652	(6 867)
Terrains, Constructions	(15 610)	-	15 392	(2 426)	(2 644)
Autres immobilisations corporelles	(3 760)	(3)	107	1 985	(1 671)
Amortissements, provisions	(30 241)	(651)	15 498	4 211	(11 182)
Valeur nette	5 239	(651)	(1 500)	356	3 445

(1) Variations de périmètre, virements de poste à poste, effet de change

Les immobilisations corporelles comprennent principalement les actifs détenus par Digital Factory (constructions, installations et matériels techniques). La baisse de valeur nette de 1,5 millions d'euros sur la période correspond à la cession des actifs détenus par Digital Factory sur le site situé en Normandie.

3.4 Autres actifs financiers

Les autres actifs financiers sont composés principalement de dépôts et cautionnements dont l'échéance est supérieure à un an et par des titres non consolidés (détenus par EuropaCorp SA).

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.03.2021	31.03.2020
Titres non consolidés	500	500
Prêts et autres créances	610	610
Dépôts et cautionnements à échéance > 1 an	7 793	6 885
Valeur nette	8 903	7 995

Les dépôts et cautionnement comprennent principalement des cautions versées aux Guilds pour 4,8 millions d'euros ainsi que le dépôt de garantie versé au bailleur par EuropaCorp pour un montant de 3 millions d'euros dans le cadre du contrat de bail commercial pour les locaux de la Cité du Cinéma.

Les titres non consolidés correspondent principalement à une participation minoritaire d'EuropaCorp SA dans la société ELZEVIR FILMS. Ces participations sont enregistrées à leur valeur nette qui correspond à la valeur d'acquisition de ces titres minorée d'une dépréciation éventuelle calculée à partir de la valorisation du stock de films de la filiale.

3.5 Titres mis en équivalence

La société Les Studios de Paris clôture ses comptes au 31 décembre. Pour les besoins de la clôture des comptes annuels du Groupe EuropaCorp, une situation arrêtée au 31 mars 2021 a été effectuée par la Société. Ainsi, la quote-part de résultat comptabilisée dans les comptes consolidés d'EuropaCorp correspond à l'exploitation de la société du 1^{er} avril 2020 jusqu'au 31 mars 2021.

Il est rappelé qu'EuropaCorp détient une participation de 40% au capital de cette société et qu'elle n'en détient pas le contrôle.

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.03.2021	31.03.2020
Pourcentage de contrôle	40,00%	40,00%
Valeur comptable de l'actif net détenu (en milliers d'euros)	(3 331)	(2 312)
Quote-part de résultat	(1 019)	(1 153)
Contribution aux capitaux propres consolidés	(9 377)	(8 358)
Total Bilan	10 287	16 195
Chiffre d'affaires	3 014	6 238
Résultat	(2 547)	(2 883)

Au 31 mars 2021, la quote-part du groupe dans les pertes cumulées de la société Les Studios de Paris excède la valeur comptable de sa participation dans celle-ci. Conformément à IAS 28.38, le Groupe EuropaCorp a plafonné la comptabilisation sa quote-part dans les pertes à hauteur de sa participation nette. Lorsque la société Les Studios de Paris dégagera ultérieurement des profits, le groupe EuropaCorp ne recommencera à comptabiliser sa quote-part dans les bénéfices qu'à compter du moment où cette quote-part sera égale ou supérieure à sa quote-part dans les pertes nettes non

comptabilisées. Cette quote-part de pertes nettes non comptabilisées s'élève à 443 300 euros au 31 mars 2021.

3.6 Impôts différés

Les impôts différés ont été déterminés au 31 mars 2021 sur la base d'un taux d'impôt de droit commun égal à 25,825% pour les sociétés situées en France et un taux de 21% majoré des taxes fédérales pour les sociétés américaines et au 31 mars 2020 sur la base d'un taux d'impôt de droit commun égal à 27,33% pour les sociétés situées en France et un taux de 21% majoré des taxes fédérales pour les sociétés américaines. Les impôts différés se ventilent comme suit au 31 mars 2021 :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.03.2021	31.03.2020
Impôts différés actifs	502	15 292
Impôts différés passifs	(334)	(1 383)
Impôts différés nets	168	13 909
<i>Dont décalage fiscal sur CA TV Films</i>	2 482	3 362
<i>Dont Fonds de soutien</i>	(112)	(428)
<i>Dont Amortissements films</i>	(2 736)	(12 313)
<i>Dont juste valeur des ventes à terme en devises</i>	-	-
<i>Dont déficits fiscaux activés</i>	1 031	2 633
<i>Dont autres variations temporaires</i>	(497)	20 654
Valeur nette	168	13 909

Les impôts différés sur autres variations temporaires se rapportent essentiellement à des dépréciations de films non encore déductibles fiscalement car relatives à des actifs non encore exploités ou à des dotations pour amortissements de films déjà exploités mais dont les règles de calcul comptables et fiscales diffèrent, générant ainsi des différences temporaires.

L'actif d'impôt différé constaté au titre d'une partie des déficits fiscaux reportables concerne la société Europacorp Films USA à hauteur de 0,6 million de dollars. Cette société dispose d'un montant théorique d'actif d'impôt différé maximal de 33,2 millions d'euros soit la contrevaletur de 39 millions de dollars au titre des déficits reportables. Les prévisions d'activité retenues et mises à jour en mai 2021 portent sur un horizon de 5 ans à compter de l'exercice clos au 31 mars 2021 et permettent d'activer partiellement cet actif d'impôt différé.

Les incertitudes relatives aux prévisions d'activité retenues pour apprécier le caractère probable du principe de recouvrabilité des déficits reportables activés résident principalement dans le risque de retard dans les calendriers de production (films ou séries TV le cas échéant) notamment pour des raisons d'environnement concurrentiel et de période d'indisponibilité des talents, ainsi que dans le risque de dépassement des limites budgétaires (voir chapitre 3 du Document d'enregistrement universel).

Les déficits fiscaux du Groupe intégré sont reconnus dans les comptes de manière à plafonner les impôts différés actifs nets des sociétés composant le périmètre d'intégration fiscale à hauteur de leurs impôts différés passifs nets.

Le rapprochement entre l'impôt théorique calculé d'après le taux légal français de 25,825% et l'impôt effectif supporté par le Groupe est le suivant :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.03.2021	31.03.2020
Résultat avant impôt et quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence*	2 914	(85 688)
Crédit d'impôt Cinéma		
Taux d'impôt théorique	25,83%	27,33%
Charge d'impôt théorique	(752)	23 419
(Accroissement) / Diminution de la charge d'impôt résultant de :		
<i>Différences permanentes</i>	(598)	(1 033)
<i>Déficits fiscaux non activés</i>	(11 346)	(29 188)
<i>Divers</i>	(1 897)	(1 733)
Impôt effectif (courant et différé)	(14 594)	(8 535)

*Hors impact IFRS (IFRIC 19) de 134 921 milliers d'euros

Les différences permanentes intègrent pour (0,3) million d'euros de réintégrations de charges financières dans le cadre des dispositions fiscales liées au rabot financier.

3.7 Stocks

Les stocks se décomposent de la manière suivante au 31 mars 2021 :

<i>(en milliers d'euros)</i>	En-cours de Production (films)	Vidéo (Blu ray et DVD)	Merchandising	Livres	TOTAL
Valeur brute au 31 mars 2020	-	255	101	421	777
Provisions pour dépréciation	-	(22)	(101)	(421)	(544)
Valeur nette au 31 mars 2020	-	233	-	-	233
Valeur brute au 31 mars 2021	-	284	101	32	417
Provisions pour dépréciation	-	(92)	(101)	(32)	(225)
Valeur brute au 31 mars 2021	-	192	-	-	192

3.8 Créances clients

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.03.2021	31.03.2020
Clients et comptes rattachés - valeur nominale	21 703	24 681
Provision pour dépréciation des créances clients	(6 596)	(5 367)
Valeur nette des créances clients	15 107	19 314
Actif sur contrat	7 842	8 661
Total clients et comptes rattachés	22 949	27 975

L'échéance des créances clients se décompose comme suit au 31 mars 2021 :

Valeur brute des créances <i>(en milliers d'euros)</i>	31.03.2021	Echues	Non échues (< 1 an)	Non échues (> 1 an)
Total Groupe EC	29 545	4 598	24 948	-

Les créances sont comptabilisées pour leur valeur nominale déduction faite des provisions pour dépréciation des montants non recouvrables. Une estimation du montant des créances douteuses est effectuée lorsqu'il n'est plus probable que la totalité de la créance pourra être recouvrée. Les créances

irrécouvrables sont constatées en pertes lorsqu'elles sont identifiées comme telles.

Pour rappel, au 31 mars 2014, le Groupe avait comptabilisé un chiffre d'affaires de 29,7 millions d'euros (soit la contrevaieur de 42,7 millions de dollars) résultant de l'accord de Buy-out conclu avec la Fox en mars 2014. Au 31 mars 2021, le solde de la créance liée à cet accord a été ramené à 4,4 millions de dollars, soit une contrevaieur de 3,2 millions d'euros, suite aux encaissements de 2,6 millions de dollars, soit 2,3 millions d'euros constatés sur l'exercice. Le règlement de cette créance s'effectue de manière progressive en fonction des décomptes reçus et, en tout état de cause, en totalité au plus tard le 31 mars 2024. Il est précisé que cette créance a fait l'objet d'une actualisation à la date de clôture basée sur une hypothèse de recouvrement à 3 ans compte tenu de l'expérience de remontées des flux sur d'autres films avec ce distributeur et en appliquant un taux d'actualisation de 2,1%.

Aucun chiffre d'affaires complémentaire n'a été comptabilisé au titre de cet accord au cours de la période et les différences de change liées à l'évolution du cours du dollar ont été constatées en résultat d'exploitation conformément à l'application du règlement ANC n°2015-05 du 2 juillet 2015.

Les créances clients échues au 31 mars 2021 sont principalement constituées de créances pour lesquelles une procédure de recouvrement a été lancée, avec proposition de nouveaux échéanciers. Les créances douteuses s'élèvent à 7 329 milliers d'euros et sont dépréciées à hauteur de 90%.

Les créances à plus d'un an sont principalement détenues sur les chaînes de télévision.

Le tableau de passage de la provision pour dépréciation des créances clients se détaille comme suit :

(en milliers d'euros)	31.03.20	Dotation	Reprise		Autres	31.03.21
			Avec utilisation	Sans utilisation		
Provision pour dépréciation des créances clients	(5 367)	(1 229)				(6 596)

* Incidences des variations de périmètre

Afin d'obtenir les financements nécessaires à son activité, EuropaCorp procède à des délégations de recettes via des Cessions Dailly. Les créances sont pour autant maintenues au bilan dans le poste clients, car seul le règlement est délégué aux banques. Au 31 mars 2021, aucune délégation n'a été consentie.

3.9 Autres créances

Détail des créances par nature

(en milliers d'euros)	31.03.2021	31.03.2020
Avances et acomptes versés sur commandes	2 425	6 642
Fonds de soutien & COSIP	9 585	10 881
Créances fiscales et sociales	4 199	7 311
Autres créances	7 735	9 329
Valeur brute	23 944	34 162
Provisions pour dépréciation	(16 385)	(12 714)
Valeur nette	7 558	21 449

La créance sur le CNC (fonds de soutien) se décompose au 31 mars 2021 de 7,5 millions d'euros de soutien producteur, 1,6 million d'euros de soutien distributeur, 0,5 million d'euros de soutien éditeur vidéo et de 0,4 million d'euros de soutien export. Au 31 mars 2021, cette créance est dépréciée à

hauteur de 9,1 millions d'euros compte tenu du changement de nationalité de l'actionnaire majoritaire le 28 juillet 2020 (dépréciation passée au cours de l'exercice 2019/2020).

Les autres créances se composent principalement des créances détenues auprès de coproducteurs. L'ensemble de ces créances a une échéance inférieure à un an.

3.10 Capitaux propres

3.10.1 *Composition du capital*

Au 31 mars 2007, le capital d'EuropaCorp était composé de 15 400 000 titres d'une valeur nominale de 0,34 euro.

Suite à l'introduction en bourse de la société EuropaCorp sur le marché Eurolist d'Euronext Paris le 6 juillet 2007, le capital se décomposait en 20 310 828 actions intégralement libérées, d'une valeur nominale de 0,34 euro, soit un capital social de 6 905 681,52 euros.

Le 28 février 2013, suite à une augmentation de capital en numéraire et en nature, le capital se décomposait en 29 315 154 actions ordinaires de 0,34 euro de valeur nominale chacune, soit un capital social de 9 967 152,36 euros.

Le Conseil d'administration du 22 mai 2015 a constaté la réalisation des conditions d'attribution et en conséquence l'émission de 233 783 actions nouvelles de trente-quatre (34) centimes d'euro chacune de valeur nominale au profit des salariés présents dans le Groupe au 22 mai 2013 et ayant rempli les conditions d'attribution au 22 mai 2015.

Le Conseil d'administration du 17 novembre 2016 a validé une augmentation du capital social en numéraire d'un montant nominal total égal à 3 885 714,48 euros, par la création et l'émission 11 428 572 actions nouvelles de 0,34 euro de valeur nominale chacune.

Au 31 mars 2020, le capital social s'élève à 13 932 353,06 euros. Il est divisé en 40 977 509 actions ordinaires de 0,34 euro de valeur nominale chacune, toutes de même catégorie et intégralement libérées.

Le Conseil d'administration du 28 juillet 2020, faisant usage de la délégation de compétence consentie par l'Assemblée générale mixte des actionnaires tenue le 28 avril 2020, a validé une augmentation du capital social en numéraire (réservée aux fonds Vine et Falcon) d'un montant nominal total égal à 27 582 405,5 euros, par la création et l'émission 81 124 722 actions nouvelles de 0,34 euro de valeur nominale chacune.

Au 31 mars 2021, le capital social s'élève donc à 41 514 758,54 euros. Il est divisé en 122 102 231 actions ordinaires de 0,34 euro de valeur nominale chacune, toutes de même catégorie et intégralement libérées.

Il est précisé qu'au 31 mars 2021, conformément à IAS 32, les frais directement attribuables aux augmentations de capital ont été comptabilisés en déduction des capitaux propres pour un montant de 1,5 million d'euros.

Variation de la composition du capital entre le 31/03/2020 et le 31/03/2021

Mandataires sociaux

Nom, prénom / Société	Fonction au 31/03/2020	Fonction au 31/03/2021	Nationalité	Nombre parts / actions au 31/03/2020	Pourcentage de libération	Nombre parts / actions au 31/03/2021	Pourcentage de libération
Fonds Vine			US			73 444 492	100%
Luc Besson et Front Line	Président du Conseil d'Administration	Président du Conseil d'Administration	FR	12 939 938	100%	15 600 226	100%
Virginie Besson-Silla	Administrateur		FR	28 407	100%	28 407	100%
Coralie de Fontenay	Administrateur		FR	1	100%	1	100%
Didier Kunstlinger	Représentant permanent de la société Front Line, administrateur		FR	1	100%	1	100%
Charles Milhaud	Vice-président du Conseil d'Administration		FR	1	100%	1	100%
Patrice Gassenbach	Administrateur		FR	1	100%	1	100%
Lisa Leboff	Administrateur		FR	1	100%	1	100%
Rhyzlène Nusse	Administrateur		DE	1	100%	1	100%
James Moore		Administrateur	US			1	100%
Deborah Carlson		Administrateur	US			1	100%
Alexandra Voss		Administrateur	US			1	100%
Axel Duroux		Administrateur	FR			132 000	100%

Autres actionnaires ou porteurs de parts

Nom, prénom / Société	Nationalité	Nombre parts / actions au 31/03/2020	Pourcentage de libération	Nombre parts / actions au 31/03/2021	Pourcentage de libération
Public / Autres actionnaires	FR	13 583 519	100%	13 433 449	100%
FF Motion Invest	CN	11 428 572	100%	11 428 572	100%
Falcon Strategic Partners IV L.P.	US	0	100%	7 680 230	100%
Lambert Capital BV	NL	2 931 416	100%	271 128	100%
Actions détenues par EuropaCorp	FR	65 651	100%	83 718	100%

TOTAL	40 977 509	100%	122 102 231	100%
--------------	-------------------	-------------	--------------------	-------------

M. Luc Besson (en ce compris sa holding Front Line) et les fonds Vine ont conclu en date du 28 juillet 2020 un pacte d'actionnaires constitutif d'une action de concert, qui prévoit notamment des règles relatives à la gouvernance ainsi que des mécanismes de sortie conjointe et forcée.

Les capitaux propres et la part des intérêts minoritaires se détaillent de la façon suivante aux 31 mars 2021 et 2020 :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.03.2021	31.03.2020
Capitaux propres - part du groupe	(17 684)	(196 136)
Capital souscrit	41 515	13 932
Réserves et résultat accumulés	(59 199)	(210 068)
Intérêts minoritaires	350	293

L'objectif de la Direction générale du Groupe EuropaCorp est de maintenir un niveau de capitaux propres consolidés permettant :

- de conserver un ratio endettement net/capitaux propres raisonnable ;
- dans la mesure du possible, de distribuer un dividende régulier aux actionnaires.

Ce niveau peut toutefois varier, en particulier si des investissements présentant un intérêt stratégique fort pour le Groupe se présentent (exemple : acquisition d'un catalogue de films générateur de revenus futurs) ou en fonction des résultats.

Par endettement net, le Groupe entend l'ensemble des dettes financières, y compris instruments financiers passifs liés aux dettes et placements financiers, minoré de la trésorerie et équivalents de trésorerie, et des instruments financiers liés.

3.10.2 Dividendes

Le Groupe n'a pas versé de dividende au cours de l'exercice 2020/2021.

3.10.3 Attribution d'actions gratuites

Par décision du 26 octobre 2020, et sur proposition du Comité des Nominations et Rémunérations en date du même jour, le Conseil d'Administration a décidé de procéder à la mise en place d'un plan d'attribution gratuite de 591 787 actions d'EuropaCorp SA au profit des salariés et mandataires sociaux d'EuropaCorp et de ses filiales situées en France. De même par décision du 16 novembre 2020, et sur proposition du Comité des Nominations et Rémunérations en date du même jour, le Conseil d'Administration a décidé de procéder à la mise en place d'un Plan d'Attribution Gratuite de 436 365 Actions d'EuropaCorp SA.

Ces décisions s'inscrivent dans le cadre de l'autorisation consentie par l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires d'EuropaCorp du 28 septembre 2020, dans sa 28^{ème} résolution, à l'effet de procéder à des attributions gratuites d'actions au profit des salariés ou mandataires sociaux de la société et des sociétés liées au sens de l'article L. 225-197-2 du Code de commerce dans la limite de 10% du capital social.

Le Conseil d'administration a, par ailleurs, décidé de fixer la période d'acquisition à 1 an (cette période courant à compter de la présente décision) et la période de conservation à 1 an (cette période courant à compter du terme de la période d'acquisition).

Enfin, le Conseil d'administration a décidé que lesdites actions ne seront effectivement et définitivement acquises par les bénéficiaires qu'à l'expiration de la période d'acquisition et que cette opération se fera par l'attribution soit d'actions nouvelles, à émettre dans le cadre d'une ou plusieurs augmentations de capital, soit d'actions existantes, provenant de rachats effectués par la Société dans le cadre de son programme de rachat d'actions.

3.11 Provisions pour risques et charges

La variation des provisions pour risques et charges au cours de la période s'analyse de la façon suivante :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.03.2020	Dotation	Reprise		Autres	31.03.2021
			Avec utilisation	Sans utilisation		
Provisions pour charges	775	117	(775)	-		117
Provisions pour risques	1 770	486	(770)	(194)		1 292
Provisions pour retraites	362	49		-		411
Provisions	2 907	652	(1 545)	(194)	-	1 819

3.11.1 Provisions pour risques

Les 652 milliers d'euros de dotations aux provisions pour risques et charges correspondent essentiellement à la provision pour un litige sur les multiplexes Aéroville.

Les 1 545 milliers d'euros de reprise de provisions pour risques et charges correspondent principalement à la reprise de la provision pour fermeture du GIE ainsi qu'à celle du litige sur les multiplexes dotée sur l'exercice.

Les provisions pour risques et charges au 31 mars 2021 se rapportent notamment aux affaires suivantes :

- Une provision relative à des litiges opposant la Société à des tiers pour 0,5 million d'euros ;
- Une provision sur litige prud'homal pour 0,1 million d'euros ;
- Une provision sur contrôle URSSAF pour 0,4 million d'euros.

3.11.2 Provisions pour retraite

La variation de la dette actuarielle relative à la provision d'indemnités de fin de carrière se résume de la façon suivante :

Dette actuarielle au 31.03.2020	362
Charge d'intérêt de la dette actuarielle	5
Coût des services rendus sur l'exercice	31
Gains et pertes actuariels	13
Prestations versées sur l'exercice	-
Dette actuarielle au 31.03.2021	411

La provision pour retraites au 31 mars 2021 concerne les sociétés EuropaCorp (298 milliers d'euros) et Digital Factory (113 milliers d'euros).

3.12 Emprunts et dettes financières – Endettement financier net

L'endettement net de la société se présente comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.03.2021	31.03.2020
Emprunt obligataire à plus d'un an		
Dépôts et cautionnements reçus	613	493
Autres emprunts et dettes assimilées > 1 an	-	-
Crédit de production	83 862	-
Total Emprunts à Echéance > 1 an	84 475	493
Emprunt obligataire à moins d'un an		
Emprunt auprès établissement de crédit		
Autres emprunts et dettes assimilées < 1 an		375
Crédit de production	6 008	200 553
Concours bancaires courants	93	1 864
Valeurs mobilières de placement	(658)	(678)
Disponibilités	(46 294)	(50 002)
Endettement net	43 625	152 605

Le financement de la production des films est notamment réalisé par le biais de moyens de crédit que la Société affecte spécifiquement aux films (lignes de crédits, découverts bancaires, autres...). Il est rappelé qu'en termes de présentation des états financiers consolidés, les productions d'œuvres sont présentées à l'actif au niveau des « Actifs non courants », alors que le financement desdites œuvres, compte tenu de sa maturité, est lui intégralement présenté en « Passifs courants » à l'exception des crédits de production faisant l'objet d'un étalement dans le cadre du plan de sauvegarde arrêté par le Tribunal de Commerce de Bobigny le 24 juillet 2020. Ces crédits de productions sont considérés comme des « Passifs non courants ».

Les intérêts financiers incorporés aux films comprennent d'une part la charge financière des crédits encourus sur ces financements spécifiques au cours de la période et d'autre part les intérêts déterminés par les banques sur les découverts bancaires affectés aux différents films, dans la limite globale du coût financier réellement supporté par le groupe au cours d'un même exercice.

Les soldes débiteurs bancaires étant relatifs à la structure et non spécifiquement imputables aux films, les intérêts débiteurs générés ne viennent pas minorer les coûts d'emprunts incorporés au coût des films et sont donc présentés en résultat financier dans le poste « Produits des placements financiers/ (Coût de l'endettement financier) ».

Les montants d'endettement figurant au sein du tableau d'endettement net présenté ci-dessus correspondent aux soldes individuels décompensés des divers comptes de trésorerie du Groupe.

Les valeurs mobilières de placement détenues par le Groupe sont des SICAV ou FCP monétaires. Ces placements visent une rentabilité proche de l'EONIA. Ils sont principalement investis sur les marchés monétaires et de taux et sont mobilisables à très court terme. Ils ne présentent pas de risque significatif de perte de valeur. Au 31 mars 2021, les valeurs mobilières de placement sont composées d'OPCVM. La date de comptabilisation des VMP correspond au jour de valeur de l'opération d'acquisition (*settlement date*).

Afin de faire face dans les meilleures conditions au décalage entre les investissements et l'encaissement des recettes d'exploitation des films, et à la suite de sa restructuration, le Groupe dispose d'une nouvelle ligne de crédit qui permet le financement des futures productions. Elle a été souscrite par une nouvelle génération de fonds Vine et certains membres des Fonds Vine déjà prêteurs

de la Société. Cette ligne de crédit principale d'un montant initial de 100 millions de dollars peut être augmentée à 125 millions de dollars et porte intérêt au taux annuel de 8%. Elle doit être remboursée au terme d'une période de 5 ans, mais peut être refinancée au cours des 18 premiers mois sur le montant des engagements avec des frais de 2%. Au 31 mars 2021, aucun tirage n'a été effectué sur cette ligne.

Il est rappelé qu'auparavant, la Société disposait d'une ligne de crédit principale revolving arrangée par J.P. Morgan lui permettant notamment de mobiliser des créances liées à des contrats pour un montant maximum d'environ 190 millions de dollars. Elle portait intérêt sur la base du taux Euribor ou Libor majoré d'une marge bancaire de 3,25%.

Au 31 mars 2021, des tirages à hauteur de 85,6 millions d'euros avaient été réalisés sur cette ligne de crédit principale.

Dans le cadre du plan de sauvegarde, approuvé le 24 juillet 2020 par le Tribunal de Commerce de Bobigny, puis modifié par la validation de la requête relative à l'épidémie de Covid-19 du 16 mars 2021, le remboursement de la ligne de crédit principale est prévu sur 9 ans de la manière suivante :

Année	1	2	3	4	5	6	7	8	9
% de remboursement	5,8%	11,8%	10,6%	6,7%	12,4%	12,4%	12,1%	14,6%	13,6%

3.13 Instruments financiers

Les besoins de trésorerie du Groupe sont couverts par ses flux de trésorerie d'exploitation, complétés par des autorisations de découverts, des mobilisations de contrats de vente et des crédits de productions spécialisés.

Le tableau ci-dessous présente une comparaison par catégorie des valeurs comptables et de juste valeur de tous les instruments financiers du Groupe :

(en milliers d'euros)	31.03.2021		Ventilation par catégorie d'instruments				
	Valeur nette comptable au bilan	Juste valeur	Juste valeur par résultat	Actifs disponibles à la vente	Prêts et créances	Dettes au coût amorti	Instruments dérivés
Titres de participation non consolidés							
Autres actifs financiers non courants	8 961	8 961			8 961		
Autres actifs financiers courants							
Instruments financiers dérivés actifs							
Trésorerie et équivalent de trésorerie	46 952	46 952	46 952				
Actifs financiers	55 912	55 912	46 952	-	8 961	-	-
Dettes financières à plus d'1 an	83 862	83 862				83 862	
Dettes financières à moins d'1 an	6 715	6 715	-			6 715	
Instruments financiers dérivés passifs							
Passifs financiers	90 577	90 577	-	-	-	90 577	-

(en milliers d'euros)	31.03.2020		Ventilation par catégorie d'instruments				
	Valeur nette comptable au bilan	Juste valeur	Juste valeur par résultat	Actifs disponibles à la vente	Prêts et créances	Dettes au coût amorti	Instruments dérivés
Titres de participation non consolidés							
Autres actifs financiers non courants	7 995	7 995			7 995		
Autres actifs financiers courants	33	33			33		
Instruments financiers dérivés actifs							
Trésorerie et équivalent de trésorerie	50 680	50 680	50 680				
Actifs financiers	58 708	58 708	50 680	-	8 028	-	-
Dettes financières à plus d'1 an	493	493			493	-	
Dettes financières à moins d'1 an	202 792	202 792	-			202 792	
Instruments financiers dérivés passifs							
Passifs financiers	203 285	203 285	-	-	493	202 792	-

Les actifs et passifs financiers sont déjà évalués à la juste valeur dans les comptes.

La version révisée de IFRS 7 – « Instruments financiers : Informations à fournir - Amélioration des informations à fournir sur les instruments financiers » concerne les actifs et passifs évalués à la juste valeur et requiert de classer les évaluations à la juste valeur en 3 niveaux :

- le niveau 1 comprend les évaluations basées sur des prix cotés sur un marché actif pour des actifs ou des passifs identiques ;
- le niveau 2 comprend les évaluations basées sur des données observables sur le marché, non incluses dans le niveau 1 ;
- le niveau 3 comprend les évaluations basées sur des données non observables sur le marché.

Les instruments financiers utilisés par EuropaCorp sont tous de niveau 1.

Dans le cadre normal de l'activité, le Groupe est exposé à des risques de taux et de change susceptibles d'avoir un impact sur sa situation nette.

- Risque de taux d'intérêt :

L'exposition du Groupe au risque de taux d'intérêt porte essentiellement sur la quote-part utilisée par tirage des lignes de crédit renouvelables.

La ligne de crédit principale porte intérêts aux taux LIBOR ou EURIBOR augmentés d'une marge de 3,25%. Cette dernière peut être réduite de 25 points de base dès lors que les garanties couvrent au moins 150% de l'encours de crédit.

L'échéancier des actifs et des passifs financiers au 31 mars 2021 se présente de la façon suivante :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.03.2021	<i>Echéancier</i>		
		<i>- de 1 an</i>	<i>de 1 à 5 ans</i>	<i>+ de 5 ans</i>
Actifs financiers à taux fixe	-			
Actifs financiers à taux variable	46 952	46 952		
Actifs financiers non exposés	8 961	-	8 351	610
Actifs financiers	55 912	46 952	8 351	610
Passifs financiers à taux fixe	-			
Passif financiers à taux variable	90 577	6 786	38 722	45 069
Passifs financiers non exposés	-			
Passifs financiers	90 577	6 786	38 722	45 069

Le suivi du risque de taux d'intérêt et de la sensibilité peut se résumer de la façon suivante au 31 mars 2021 (hypothèse retenue : augmentation de 0,5 point des taux d'intérêt) :

<i>(en milliers d'euros)</i>	Taux fixe	Taux variable	Non exposé	Total
Actifs financiers		46 952	8 961	55 912
Passifs financiers		90 577	-	90 577
Position nette avant gestion	-	(43 625)	8 961	(34 665)
"Couverture"		-		-
Position nette après gestion	-	(43 625)	8 961	(34 665)
Sensibilité	-	(218)		(218)

- Risque de change :

Le Groupe est exposé au risque de conversion des états financiers pour les filiales dont les comptes sont libellés en devises étrangères et au risque transactionnel de fluctuations des taux de change au

titre des revenus générés en dehors de la zone euro. Ce risque porte également sur les coûts de production libellés en devises et se rapportant à la partie tournée en dehors de la zone euro de certains films. Lorsqu'une part importante des recettes générées sur les marchés internationaux est libellée en devises, des coûts de production significatifs peuvent être libellés dans les mêmes devises. Ainsi, le Groupe peut bénéficier d'une couverture naturelle, en fonction de l'importance respective de ces flux en sens inverse.

Le Groupe peut également avoir recours à divers instruments financiers pour assurer la couverture des risques de change pesant sur les flux de trésorerie, notamment en ce qui concerne les fluctuations du dollar US par rapport à l'euro. Ainsi lorsque la société s'engage à régler d'importantes dépenses en devises, elle peut signer ponctuellement des contrats de change à terme ou d'options de change avec des institutions financières.

Conformément à la norme IAS 39, le Groupe ayant choisi de ne pas appliquer la comptabilité de couverture, les variations de juste valeur des opérations d'achats et de ventes à terme en devises effectuées par EuropaCorp sont comptabilisées en résultat financier. La juste valeur de ces instruments, enregistrée à l'actif ou au passif du bilan consolidé en « Autres créances » ou « Autres dettes », est déterminée en fonction de leur valeur de marché valorisée au regard des taux de change de clôture.

Au 31 mars 2021, la société ne dispose pas d'instruments de de couverture évalués à la juste valeur.

- Risque de liquidité :

Le risque de liquidité auquel est soumise la société EuropaCorp est inhérent à l'activité de production et de distribution d'œuvres cinématographiques. En effet, plusieurs mois séparent généralement les investissements requis par la production et la promotion d'un film d'une part et l'encaissement des recettes d'exploitation d'autre part. Ce décalage temporel peut rendre nécessaire le recours à des financements bancaires. Bien que la société EuropaCorp s'efforce de limiter son exposition financière le plus en amont possible par une politique de prévente des droits de distribution à l'international et des droits de diffusion télévisuelle des films qu'elle produit, la société EuropaCorp ne peut garantir qu'elle sera toujours en mesure de mettre en œuvre une telle politique, ni qu'elle l'exonèrera de tout risque de liquidité.

Afin de faire face dans les meilleures conditions au décalage entre les investissements et l'encaissement des recettes d'exploitation des films, la société EuropaCorp disposait d'une ligne de crédit principale réutilisable lui permettant notamment de mobiliser des créances liées à des contrats pour un montant maximum total équivalent à 190 millions de dollars.

Au 31 mars 2021, des tirages à hauteur de 85,6 millions d'euros ont été réalisés sur la ligne de crédit principale.

Cette ligne de crédit principale devait être remboursée au terme d'une période de 5 ans, soit le 21 octobre 2019 au plus tard. Dans le cadre du plan de sauvegarde, approuvé le 24 juillet 2020 par le Tribunal de Commerce de Bobigny, le remboursement de cette ligne de crédit était prévu sur sept ans de la manière suivante :

Année	1	2	3	4	5	6	7
% de remboursement	34,0%	11,8%	10,6%	6,7%	12,4%	12,4%	12,1%

Comme annoncé le 16 mars 2021, à la suite de l'épidémie de Covid-19 et de son impact sur les mises en production du Groupe, une requête a été présentée devant le Tribunal de Commerce de Bobigny afin de prolonger la durée du plan de sauvegarde d'EuropaCorp S.A. d'une durée de deux ans

supplémentaires. La requête a été validée, la durée totale du plan de sauvegarde a ainsi été portée de sept à neuf ans à compter du 24 juillet 2020, impliquant un nouvel échéancier de paiement :

Année	1	2	3	4	5	6	7	8	9
% de remboursement	5,8%	11,8%	10,6%	6,7%	12,4%	12,4%	12,1%	14,6%	13,6%

Pour rappel, le Groupe ne connaît à ce stade aucune tension de trésorerie à court terme et dispose d'ores et déjà de plusieurs projets de films prêts à être mis en production.

Le 30 juillet 2020, EuropaCorp Pictures LLC en qualité d'Emprunteur, EuropaCorp Finance LLC en qualité de société mère (Parent), les Prêteurs (Lenders) et Comerica Bank, agissant en qualité d'Agent ont conclu un contrat de crédit intitulé Credit, Security, Guaranty and Pledge Agreement.

Cette nouvelle ligne de crédit réutilisable permet notamment à la Société de mobiliser des créances liées à des contrats pour un montant maximum de 100 millions de dollars, pouvant d'un commun accord être augmentée de 25 millions de dollars supplémentaires. L'essentiel de ce financement est assuré directement ou indirectement par une nouvelle génération de fonds Vine (Funds IV) distincts des Fonds Vine actionnaires actuels. Le solde du financement pourra être octroyé par certains des Fonds Vine.

L'objet de ce financement est de payer les coûts associés à la production et au financement des films, les frais de financement et intérêts et le cas échéant le besoin en fonds de roulement. Cette nouvelle ligne de financement a une durée de 5 ans à compter de la date de sa signature et porte intérêts à 8% l'an (pour plus de détails, se reporter au chapitre « Contrats importants » du présent Document d'enregistrement universel).

- Risque de crédit :

Les créances les plus significatives concernent les activités Ventes Internationales et Ventes TV France.

Concernant les ventes TV France, le risque de crédit est considéré comme faible compte tenu de la taille des diffuseurs, de l'historique et de la qualité des relations entretenues avec eux.

Concernant les ventes internationales, la politique du Groupe EuropaCorp consiste à choisir dans chaque pays où ses films sont distribués des partenaires de référence avec lesquels il a travaillé à plusieurs reprises dans le passé, tout en cherchant à diversifier ses partenaires potentiels, notamment par le biais de contacts réguliers avec les différents acteurs étrangers à l'occasion des marchés de films comme Cannes (Marché du Film), Los Angeles (American Film Market), ou Berlin (European Film Market) notamment.

Compte tenu du fait que le risque de crédit est considéré comme faible, le Groupe EuropaCorp n'a pas jugé opportun, à ce jour, d'avoir recours à une assurance-crédit.

Le tableau ci-dessous présente le montant total de risque de crédit, ventilé par grandes catégories d'actif au 31 mars 2021 :

(en milliers d'euros)	31.03.2021
Clients et comptes rattachés	22 949
Valeurs Mobilières de Placement	-
Autres créances soumises à risque de crédit	-
Total	22 949

- Risque sur actions :

La société EuropaCorp place généralement sa trésorerie disponible en produits monétaires en euros ou en produits sécurisés (certificats de dépôts, billets de trésorerie, comptes à terme...). Elle estime donc ne pas être exposée à un risque sur actions au 31 mars 2021.

Par ailleurs, au 31 mars 2021, la société EuropaCorp détient 83 718 de ses propres actions, valorisées à 58 milliers d'euros.

<i>(en milliers d'euros)</i>	Portefeuille d'actions tierces ou OPCVM actions	Portefeuille d'actions propres
Position à l'actif	Néant	58
Hors bilan	Néant	-
Position nette globale	Néant	58

3.14 Dettes fournisseurs et autres dettes courantes

Détail des autres dettes courantes par nature

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.03.2021	31.03.2020
Fournisseurs et comptes rattachés	30 614	51 594
Dettes sur acquisition de titres	-	-
Avances et acomptes reçus sur commandes	1 084	1 451
Dettes fiscales et sociales	5 556	11 903
Dettes diverses	2 948	82 810
Total autres dettes	9 588	96 164
Total dettes d'exploitation	40 202	147 757

La baisse des dettes fournisseurs au 31 mars 2021 s'explique essentiellement par l'apurement du passif gelé par la sauvegarde sur certaines filiales, le paiement d'honoraires liés à la restructuration provisionnés au 31 mars 2020 et par l'élimination de certaines dettes non admises au passif de la sauvegarde.

Les dettes diverses au 31 mars 2021 sont principalement constituées de charges à payer composées de reversements dus aux ayants-droit, de coûts engagés sur des productions en cours.

La variation par rapport à l'exercice précédent correspond principalement à la capitalisation du *Participation Deal* comptabilisé en dettes diverses au 31 mars 2020 et converti en capital le 28 juillet 2020 avec l'augmentation de capital *Participation Deal* réservée au bénéfice des fonds Vine et de Falcon pour environ 77 millions d'euros par émission de 20 757 379 actions nouvelles.

Les dettes fiscales et sociales se composent essentiellement de TVA collectée et de charges à payer sur impôts et cotisations diverses.

L'ensemble des dettes courantes a une échéance à moins d'un an.

L'échéance des dettes fournisseurs se décompose comme suit au 31 mars 2021 :

Dettes fournisseurs <i>(en milliers d'euros)</i>	31.03.2021	Echues	Non échues (< 1 an)	Non échues (> 1 an)
Total Groupe EuropaCorp	30 614	1 897	28 716	-

3.15 Autres actifs et autres passifs (courants et non-courants) et Dettes sur acquisitions de titres

3.15.1 Autres actifs et autres passifs (courants et non courants)

Les autres actifs courants concernent principalement des charges constatées d'avance, d'un montant de 1,4 million d'euros au 31 mars 2021 au titre de charges engagées sur les productions non encore exploitées commercialement.

Les autres passifs courants sont constitués de produits constatés d'avance et de passifs sur contrat, au titre de recettes facturées dont le fait générateur de la prise en compte du chiffre d'affaires correspondant n'est pas avéré à la clôture de l'exercice. Les produits constatés d'avance et passifs sur contrat sont classés en passifs non courants lorsque l'échéance de la prise en compte du chiffre d'affaires est supérieure à un an. La part à moins d'un an des produits constatés d'avance et passifs sur contrat s'élève à 10,5 millions d'euros au 31 mars 2021.

Les autres passifs (courants et non courants) se décomposent comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.03.2021	31.03.2020
Subventions	-	-
Autres PCA	204	551
Total Produits constatés d'avance	204	551
Etalement des droits TV	9 613	12 302
Ventes internationales non livrées	942	3 097
Total Passif sur contrat	10 555	15 399
Total Autres	4 687	2 997
Total Autres passifs courants et non courants	15 445	18 947

3.15.2 Autres passifs non courants

Echéancier des autres passifs non courants et dettes sur acquisitions de titres non courants

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.03.2021	de 1 à 5 ans	+ de 5 ans
Passif sur contrat	300	300	
Autres	4 687	3 765	922
Total autres passifs non courants	4 987	4 065	922

3.15.3 Variation des actifs et des passifs sur contrat

Le détail des variations d'actif et de passif sur contrat est présenté dans le tableau ci-dessous :

<i>(en milliers d'euros)</i>	ACTIF SUR CONTRAT	PASSIF SUR CONTRAT
Position en début d'exercice	8 661	15 399
Produits reconnus sur l'exercice inclus dans les passifs sur contrat en début d'exercice	-	
Trésorerie résultat de produits non reconnus sur l'exercice	-	10 555
Dépréciation d'actifs sur contrat	-	-
Reclassement d'actifs sur contrat en créances client	-	-
Reclassement entre actif sur contrat et passif sur contrat	-	
Avancement ou modification des contrats	-	
Variations de périmètre	-	
Autres	7 842	
Position en fin d'exercice	7 842	10 555

3.16 Contrats de location

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.03.2021	31.03.2020
Droit d'utilisation des biens pris en location	7 830	11 277
Dettes locatives - part à plus d'un an	(7 819)	(12 801)
Dettes locatives - part à moins d'un an	(2 628)	(2 458)
Total dettes locatives	(10 446)	(15 259)

Le Groupe applique la norme IFRS 16 depuis le 1^{er} avril 2019. Elle prévoit une comptabilisation de tous les contrats de location au bilan des preneurs : un droit d'utilisation est reconnu à l'actif et une dette locative au passif. Au compte de résultat, le preneur constate un amortissement et une charge d'intérêt. La norme supprime la distinction entre location simple et crédit-bail.

Le droit d'utilisation et la dette locative sont comptabilisés à la date de début du contrat de location, date à laquelle le bailleur met à disposition du preneur le bien sous-jacent. Leur valeur initiale est égale à la valeur actualisée des loyers sur la durée du contrat, et le cas échéant des avantages reçus du bailleur. Un taux unique d'actualisation de 8% a été retenu pour toutes les entités, correspondant à celui en vigueur sur les principales lignes de crédit en cours.

Les droits d'utilisation des biens pris en location sont amortis linéairement sur la durée du contrat.

Le Groupe applique les exemptions prévues par la norme relatives aux contrats dont la durée est inférieure ou égale à 12 mois ou dont la valeur est inférieure à 5 milliers de dollars.

Ainsi seuls les baux immobiliers font l'objet du retraitement prévu par la norme.

NOTE 4 - NOTES SUR LE COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

4.1 Chiffre d'affaires

(en milliers d'euros)	31.03.2021	31.03.2020
Production	37 647	49 801
Distribution	582	9 074
Vidéo	1 330	4 934
Événementiel	-	442
Divers	1 933	5 515
Chiffre d'affaires	41 492	69 767
<i>Dont soutien financier généré (yc Cosip)</i>	-	1 117
<i>Dont chiffre d'affaires généré à l'export</i>	15 231	21 677

Le chiffre d'affaires net s'établit à 41,5 millions d'euros au titre de l'exercice 2020/2021 contre 69,8 millions d'euros au titre de l'exercice précédent, soit une baisse de 41%.

Chiffre d'affaires « Production » :

Les ventes Télévision & SVOD France et Etats-Unis totalisent sur l'exercice 2020/2021 un chiffre d'affaires de 19,0 millions d'euros, soit 46% du chiffre d'affaires, contre 27,3 millions d'euros au cours de l'exercice précédent. Elles sont portées par le marché français et correspondent à l'ouverture des fenêtres de droits de diffusion pour des films du catalogue. Sur l'exercice 2020/2021, 2 fenêtres de droits pour un montant unitaire supérieur à 1 million d'euros se sont ouvertes (*Taxi 5 et Anna*) contre 4 sur l'exercice précédent.

Les Ventes Internationales représentent 12,1 millions d'euros sur l'exercice, soit environ 29% du chiffre d'affaires annuel, contre 14,8 millions d'euros au cours de l'exercice précédent. Les revenus correspondent essentiellement aux royalties significatives perçues sur les films du catalogue (principalement *Lucy* et la trilogie *Taken*), et aux dernières livraisons des films *Kursk* et *Braqueurs d'élite* en Chine.

Le Groupe précise que les royalties sur les films en langue anglaise ont été comptabilisées en chiffre d'affaires sur la base des derniers décomptes reçus.

Le chiffre d'affaires de l'activité Séries TV s'élève à 5,6 millions d'euros sur l'exercice 2020/2021, soit environ 14% du chiffre d'affaires total, contre 6,0 millions d'euros pour l'exercice 2019/2020. Ce chiffre d'affaires correspond à l'exploitation internationale de la série *Taken* (royautés).

Les recettes liées aux droits dérivés (partenariats, licences...) s'élèvent à 0,4 million d'euros au 31 mars 2021 contre 0,6 million d'euros au 31 mars 2020.

Le chiffre d'affaires « Production » comprend également les recettes dégagées par les activités de post-production (0,6 million d'euros) et les recettes de co-production (*Nous finirons ensemble*).

Chiffre d'affaires « Distribution » :

Le chiffre d'affaires Distribution Salles France s'élève à 0,6 million d'euros sur l'exercice, soit 1% du chiffre d'affaires annuel, contre 8,7 millions en 2019/2020. Il correspond aux derniers décomptes reçus pour l'exploitation en salles françaises du film *Nous finirons ensemble*.

Chiffre d'affaires « Vidéo » :

L'activité Vidéo & VOD France et Etats-Unis s'établit à 1,3 million d'euros et représente environ 3% du chiffre d'affaires annuel, contre 4,9 millions en 2019/2020. Elle comprend les ventes Vidéo et VOD réalisées aux Etats-Unis, notamment sur le film *Valérian et la Cité des mille planètes*, et celles de *Nous finirons ensemble* et *Taxi 5* en France (toutefois moins importantes qu'au cours de l'exercice précédent).

4.2 Marge opérationnelle

La marge opérationnelle consolidée, principalement constituée de l'exploitation du catalogue, s'établit à 18,9 millions d'euros contre 21,4 millions d'euros au cours de l'exercice précédent, soit une baisse de 2,5 millions d'euros liée à la baisse du chiffre d'affaires. La baisse du coût des ventes liée à la forte part du catalogue dans le chiffre d'affaires de l'exercice (baisse des amortissements) permet d'augmenter le taux de marge de 31% à 46%.

4.3 Frais de structure

Les frais généraux s'établissent à (15,7) millions d'euros contre (16,2) millions d'euros sur l'exercice précédent, soit une économie de 0,6 million d'euros par rapport à l'exercice précédent (-3%). Cette maîtrise continue des frais généraux confirme ainsi l'efficacité des mesures mises en place par le Groupe pour réduire ses frais généraux, lesquels ont diminué d'un total de 37,3 millions d'euros sur les quatre derniers exercices.

4.4 Autres produits et charges opérationnels

(en milliers d'euros)	31.03.2021	31.03.2020
Dette accord de participation		(40 995)
Dépréciation créance de soutien financier	(1 129)	(9 316)
Autres	1 528	(14 023)
Autres produits et charges opérationnels	398	(64 334)

Les autres produits et charges opérationnels sont principalement composés de dépréciations d'actifs comptabilisées par la société sur l'exercice ainsi que des coûts de restructuration.

Ils sont compensés au 31 mars 2021 par des produits exceptionnels sur les créances non admises au passif de la Société dans le cadre de la validation du plan de sauvegarde.

4.5 Résultat financier

(en milliers d'euros)	31.03.2021	31.03.2020
Résultat financier de l'endettement net	(4 306)	(18 465)
Autres produits et charges financiers	3 542	(8 114)
Gain net provenant de la restructuration de la dette	134 921	
Résultat financier	134 156	(26 580)

Le résultat financier de la période s'élève à 134,2 millions d'euros, contre (26,6) millions d'euros au cours de l'exercice précédent et intègre notamment un profit « technique » lié aux deux augmentations de capital consécutives de la restructuration de la dette de juillet 2020 pour 134,9 millions d'euros. Il s'agit de l'application de la norme IFRIC 19 qui reflète dans le compte de résultat consolidé la différence entre la valeur comptable des dettes capitalisées et la juste valeur des actions émises.

Hors ce profit « technique », le résultat financier s'établit à (0,8) million d'euros soit une amélioration de près de 26 millions d'euros qui s'explique pour 14 millions d'euros par la capitalisation de la dette Secondaire en juillet 2020 et l'économie subséquente des intérêts financiers, et pour 9 millions d'euros par un résultat de change positif (+5 millions d'euros contre (4) millions d'euros au cours de l'exercice précédent).

Il comprend les intérêts relatifs à la dette de loyer suite à l'application de la norme IFRS 16 pour (1,1) million d'euros et, pour (0,2) million d'euros, la quote-part des commissions bancaires relatives à la mise en place des lignes de crédit, lesquelles sont étalées sur la maturité desdits crédits.

4.6 Impôt

Ventilation de la charge d'impôt par nature

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.03.2021	31.03.2020
Impôt exigible	(14)	50
Impôt différé	(14 580)	(8 585)
Total Produit / (Charge d'impôt)	(14 594)	(8 535)

La charge d'impôt différé de l'exercice correspond principalement à la reprise de différences temporaires sur les amortissements des films.

4.7 Coûts de personnel

Le tableau suivant intègre les coûts de personnel totaux de la société, avant activation d'une partie de ces dépenses au coût des films.

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.03.2021	31.03.2020
Effectif moyen permanent	41	45
Charges de personnel (personnel intermittent inclus)	(6 844)	(6 374)
Salaires	(4 264)	(4 241)
Participation des salariés	-	-
Charges sociales	(2 243)	(2 172)
Charges de stocks options et assimilés	(293)	
Engagements indemnités départ en retraite	(44)	39
Avantages postérieurs à l'emploi		

La légère hausse des coûts de personnel (+7%) est principalement liée à l'arrivée de la nouvelle direction du Groupe en milieu d'exercice (Directeur Général et Secrétaire Général).

NOTE 5 - AUTRES INFORMATIONS

5.1 Notes sur le tableau des flux de trésorerie

La présentation des composantes de la trésorerie est abordée à la note 2.12.

Les concours bancaires courants ne sont pas inclus dans les composantes de la trésorerie.

Le détail de ce poste figure en note 3.12.

- *Flux de trésorerie générés par l'activité opérationnelle*

Les flux nets de trésorerie liés à l'activité baissent au 31 mars 2021 à 2 877 milliers d'euros, contre 30 872 milliers d'euros au 31 mars 2020.

Cette baisse de 27 995 milliers d'euros s'explique notamment par :

- (i) Des encaissements liés à l'activité plus importants au cours de l'exercice précédent (recettes liées à la distribution en salle du film *Nous finirons ensemble* ainsi que des ventes internationales et TV plus élevées) ;
- (ii) Le paiement d'honoraires significatifs en sortie de procédure de sauvegarde en juillet 2020.

- *Flux de trésorerie liés aux investissements*

Au 31 mars 2021, les flux nets de trésorerie d'investissements s'élèvent à 1 593 milliers d'euros contre 150 milliers d'euros pour l'exercice clos le 31 mars 2020.

Ce faible montant est lié à l'absence d'« acquisitions d'immobilisations incorporelles » au cours des deux derniers exercices. En effet, du fait de la restructuration financière et de l'épidémie de Covid-19, le Groupe a dû temporiser la mise en production de nouveaux projets. Les conditions sanitaires à la suite de la sortie de sauvegarde ont en effet sensiblement compliqué l'organisation de la mise en production, surtout pour les films en langue anglaise à dimension internationale. Aucun investissement en production n'a donc été réalisé au cours de l'exercice ((495) milliers d'euros contre 205 milliers d'euros au cours de l'exercice précédent).

Ils correspondent pour l'essentiel, au 31 mars 2021, à la cession par Digital Factory de ses actifs détenus sur le site en Normandie, ce qui s'est traduit par un flux positif de 1,5 million d'euros.

- *Flux de trésorerie liés aux financements*

Au 31 mars 2021, les flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement s'élèvent à (4 747) milliers d'euros contre (4 143) milliers d'euros au 31 mars 2020. Ce montant inclut notamment le remboursement des dettes de loyers pour (3 003) milliers d'euros suite à l'application de la norme IFRS 16, contre (7 475) au cours de l'exercice précédent.

5.2 Relations avec les entreprises liées

Le tableau ci-dessous résume les flux et soldes des opérations réalisées avec les entreprises liées.

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.03.2021	31.03.2020
Bilan		
Créances		
Créances clients et autres créances d'exploitation	888	622
Comptes courants financiers débiteurs et autres créances financières courantes	-	-
Dettes	-	-
Autres dettes financières non courantes	-	20
Dettes fournisseurs et autres dettes d'exploitation	7	76
Comptes courants financiers créditeurs	-	-
Compte de résultat	-	-
Chiffre d'affaires	311	965
Charges d'exploitation	(78)	602
Charges financières	-	-
Produits financiers	-	-

Dans le cadre de la constitution de la SCI Les Studios de Paris, la société EuropaCorp a conclu avec les autres associés, comprenant Front Line, un pacte d'actionnaires régissant les modalités de leur participation au sein de ces sociétés. Le montant total de l'engagement de la Société ne pourra excéder 6 millions d'euros.

5.3 Engagements et passifs éventuels

L'analyse des engagements hors bilan du Groupe se détaille comme suit au 31 mars 2021 (en milliers d'euros).

Engagements reçus en faveur d'EuropaCorp (en milliers d'euros)	31.03.2021	31.03.2020
Engagements reçus de clients		
<i>Au titre de l'activité cinématographique</i>	2 240	2 963
<i>Fonds de soutien audiovisuel</i>	2 105	2 105
Engagements financiers sur loyers *	4 754	6 339
Total des engagements reçus	9 099	11 407

* Relatif aux baux de sous-location sur le tertiaire de la Cité du Cinéma.

Engagements donnés en faveur de tiers (en milliers d'euros)	31.03.2021	31.03.2020
Engagements financiers sur loyers **	0	0
Participation Vine	0	0
Engagements financiers sur investissements cinématographiques	0	0
Total des engagements donnés	0	0

** Relatif au bail conclu pour une durée de 12 ans et ayant démarré le 6 avril 2012 sur le tertiaire de la Cité du Cinéma.

Total Engagements nets (reçus – donnés)	9 099	11 407
--	--------------	---------------

A la connaissance d'EuropaCorp, il n'existe pas à ce jour de litiges ou d'arbitrages pouvant avoir dans un avenir prévisible ou ayant eu dans un passé récent une incidence significative sur l'activité, la

situation financière, le résultat ou le patrimoine d'EuropaCorp.

La société EuropaCorp a également conclu un contrat de nantissement au profit du pool de banques prêteuses portant sur les parts sociales qu'elle détient dans le capital de la SCI Les Studios de Paris en garantie des engagements de celle-ci résultant d'un crédit-bail immobilier d'un montant net de l'avance preneur de 18 millions d'euros.

Liste des sûretés consenties au profit de J.P. Morgan Chase Bank N.A. dans le cadre de la ligne de crédit principale conclue le 21 octobre 2014

En garantie de cette ligne de crédit conclue avec J.P. Morgan le 21 octobre 2014, EuropaCorp et certaines de ses filiales (Blue Advertainment, Digital Factory, EuropaCorp Distribution, EuropaCorp Home Entertainment, et Ydéo) ont consenti des garanties de premierrang sur l'intégralité de leurs actifs.

EuropaCorp a ainsi signé, le 21 octobre 2014, en faveur des prêteurs des garanties personnelles de premier rang des engagements de la société EuropaCorp Films USA, Inc. au titre de la ligne de crédit et, à titre de garantie de cette garantie personnelle :

- *des garanties autonomes à première demande de premier rang ;*
- *des nantissements de premier rang de comptes d'instruments financiers relatifs aux actions des filiales suivantes :*
 - o *EuropaCorp Home Entertainment S.A.S.*
 - o *EuropaCorp Distribution S.A.S.*
 - o *Intervista S.A.S.*
 - o *Dog Productions S.A.S.*
 - o *Ydéo S.A.S.*
 - o *Blue Advertainment S.A.S.*
 - o *EuropaCorp Films USA, Inc. (nantissement de droit américain)*
 - o *EuropaCorp Aéroville S.A.S*
 - o *EuropaCorp Television S.A.S.*
- *des nantissements de premier rang de parts sociales de la société Pass Pass La Cam SARL ;*
- *des nantissements de premier rang sur tous ses comptes bancaires existants ou futurs ;*
- *des nantissements de premier rang de créances sur les prêts ou avances intragroupes sous toutes leurs formes ;*
- *des nantissements cinématographiques de premier rang portant sur les droits corporels et incorporels des films cinématographiques de son catalogue des délégations de recettes cinématographiques de premier rang portant sur les recettes générées par les films cinématographiques de son catalogue ;*
- *des gages de premier rang sur les éléments corporels des films cinématographiques conservés dans les laboratoires hors de France ;*
- *des nantissements de premier rang de toutes les marques dont elle est propriétaire ;*
- *des délégations d'assurance de premier rang couvrant toutes les polices d'assurance sauf polices erreur et omission et polices dommages de tiers ;*
- *des nantissements de premier rang sur son fonds de commerce ;*
- *des contrats de nantissement de premier rang (pledgeholder agreement) de droit américain avec le laboratoire Eclair ;*
- *des contrats de nantissement de premier rang (pledgeholder agreement) de droit américain avec le laboratoire Digital Factory ;*

Les filiales Blue Advertainment, Digital Factory, EuropaCorp Distribution, EuropaCorp Home Entertainment et Ydéo ont également signé, le 22 octobre 2014, en faveur des prêteurs des garanties personnelles de premier rang des engagements de la société EuropaCorp Films USA, Inc. au titre des lignes de crédit et, à titre de garantie de cette garantie personnelle :

- *des garanties autonomes à première demande de premier rang ;*
- *des nantissements de premier rang sur leurs fonds de commerce ;*

- des nantissements de premier rang sur tous leurs comptes bancaires existants ou futurs ;
- le cas échéant, des nantissements de premier rang de comptes d'instruments financiers relatifs aux actions des participations qu'elles détiennent ;
- le cas échéant, des nantissements cinématographiques de premier rang portant sur les droits corporels et incorporels des films cinématographiques de leur catalogue ;
- le cas échéant, des délégations de recettes cinématographiques de premier rang portant sur les recettes générées par les films cinématographiques de leur catalogue ;
- le cas échéant, des délégations de recettes SACEM.

S'agissant du film de long-métrage « Valérian et la Cité des mille planètes » financé par le pool bancaire en dehors de la ligne de crédit renouvelable, les filiales Valerian Holding SAS et Valerian SAS ont consenti le 19 janvier 2018 :

- le cas échéant, un nantissement de comptes d'instruments financiers de premier rang relatifs aux actions des participations qu'elles détiennent ;
- le cas échéant, des nantissements sur tous leurs comptes bancaires existants ou futurs de premier rang ;
- le cas échéant, des nantissements cinématographiques de premier rang portant sur les droits corporels et incorporels du film « Valérian et la Cité des mille planètes » ;
- le cas échéant, des délégations de recettes cinématographiques de premier rang portant sur les recettes générées par le film « Valérian et la Cité des mille planètes ».

Liste des sûretés consenties au profit de Comerica Bank dans le cadre de la conclusion d'une ligne de crédit le 30 juillet 2020

En garantie d'une ligne de crédit conclue avec Comerica Bank le 30 juillet 2020 dans le cadre d'un contrat rédigé en langue anglaise intitulé *Credit, Security, Guaranty and Pledge Agreement*, conclu notamment entre EuropaCorp Pictures LLC, en qualité d'Emprunteur (*Borrower*), EuropaCorp Finance LLC, en qualité de Parent (*Parent*), Vine Film Renaissance LLC, en qualité de Prêteur (*Lender*) et Comerica Bank, en qualité d'Agent (*Administrative Agent*), EuropaCorp S.A. a conclu un contrat rédigé en langue anglaise intitulé *Pledge Agreement* en qualité de Parent français (*French Parent*) avec Comerica Bank, en qualité d'Agent (*Administrative Agent*) dans lequel EuropaCorp S.A. consent un nantissement de premier rang de l'intégralité des titres détenus de la société EuropaCorp Finance LLC.

Engagements liés à des baux

- Plateaux de tournage

Depuis août 2009, EuropaCorp est associée avec EuroMediaGroup, Quinta Communications et Front Line au sein de la SCI Les Studios de Paris, investisseur, par le biais d'un crédit-bail immobilier conclu avec un pool de sociétés de crédit-bail, dans un ensemble de 9 plateaux de tournage d'une surface de 600 à 2 200 mètres carrés chacun, sur le site de la Cité du Cinéma, vendu par EuropaCorp Studios. EuropaCorp est actionnaire à 40% de la S.C.I. Les Studios de Paris, studios dont le coût de construction est de 30,2 millions d'euros hors taxes. En plus de l'investissement réalisé dans le capital de la société, des apports en compte courant ont été effectués notamment pour financer la construction des ateliers. Ainsi, au 31 mars 2021, le total des apports en capital et en compte courant d'associés s'élève à 10,6 millions d'euros.

EuropaCorp a également consenti au profit du pool de banques prêteuses le nantissement des 300 000 parts sociales qu'elle détient dans le capital de la SCI en garantie des engagements de la SCI résultant du crédit-bail immobilier à hauteur de 18 000 000 d'euros. En outre, EuropaCorp a consenti, au profit du pool de banques prêteuses, un engagement d'inaliénabilité aux termes duquel elle s'engage à ne pas céder pendant la durée du crédit-bail, sans l'accord préalable du pool de banques prêteuses, les parts sociales qu'elle détient dans la S.C.I. Les Studios de Paris.

- Contrat de bail commercial pour les locaux de la Cité du Cinéma

Le 18 mai 2009, la Société a conclu avec EuropaCorp Studios, un contrat de bail commercial en l'état futur d'achèvement portant sur un ensemble de bureaux (comprenant également des espaces de projection et de réception, des locaux techniques et des places de stationnement) devant être construits sur le site de la Cité du Cinéma à Saint-Denis et livrés en 2012 (le « Contrat de bail »). Le Contrat de bail a été conclu pour une durée de douze ans à compter de la livraison des locaux loués et pour un loyer fixé à environ 6,4 millions d'euros par an et actualisé jusqu'à la prise d'effet du bail à concurrence de 85% sur l'indice BT01.

Le Contrat de bail a été transféré à la Nef Lumière, acquéreur desdits bureaux en qualité de bailleur à la livraison de ceux-ci, cette livraison étant intervenue le 6 avril 2012. Compte tenu de l'actualisation, le loyer annuel au 6 avril 2019 était de 6,8 millions d'euros, hors charges et hors parties communes.

Aux termes du Contrat de bail, la Société est expressément autorisée à sous-louer tout ou partie des locaux qu'elle prend en location.

A la suite de diverses réunions et notamment celles des 2 octobre et 13 décembre 2019, sous l'égide des Administrateurs Judiciaires et du Comité Interministériel de Restructuration Industrielle, la Société et son bailleur la Nef Lumière ont arrêté les derniers points d'un accord économique. Cet accord a été formalisé par un protocole d'accord qui a été figé le 17 décembre 2019 et dont la signature a été autorisée par le juge-commissaire à la sauvegarde de la Société, compte tenu de son caractère transactionnel. Cet accord global repose sur la réduction des espaces loués dans les locaux de la Cité du Cinéma (environ 5200 m² au lieu de 18 000 m²), le paiement des arriérés de loyers relatifs à la Cité du Cinéma antérieurs au jugement d'ouverture dans le mois de la Date d'Arrêté du Plan, le paiement sur 7 ans d'une indemnité de résiliation égale à un an de loyer hors charge, au prorata des surfaces abandonnées, soit un montant d'environ 5,6 millions d'euros et la mise en place d'une clause de retour à meilleur fortune au profit du Bailleur, la Nef Lumière. L'avenant au bail a été signé le 28 janvier 2021 avec effet rétroactif au 1^{er} octobre 2019. Compte tenu de l'actualisation, le loyer annuel au 6 avril 2021 était de 1,8 million d'euros, hors charges.

5.4 Rémunération des principaux dirigeants

Le tableau ci-dessous récapitule l'ensemble des rémunérations versées par le Groupe aux principaux dirigeants au cours des deux derniers exercices.

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.03.2021	31.03.2020
Avantages à court terme	2 950	3 055
Indemnités de fin de contrat de travail		
Avantages postérieurs à l'emploi		
Autres avantages à long terme		
Paiement sur la base d'actions		

200 milliers d'euros ont également été provisionnés au cours de l'exercice clos le 31 mars 2021 au titre de la rémunération de l'activité des administrateurs.

5.5 Evénements postérieurs à la clôture

Pas d'évènements post clôture.

5.6 Informations complémentaires

Honoraires des contrôleurs légaux des comptes pour EuropaCorp et ses filiales pour les exercices clos les 31 mars 2020 (« N-1 ») et 31 mars 2021 (« N ») en milliers d'euros :

<i>(En milliers d'euros)</i>	<i>ACA/Réseau Nexia</i>				<i>ACOFEX/Premier Monde</i>			
	<i>Montant (HT)</i>		<i>%</i>		<i>Montant (HT)</i>		<i>%</i>	
	<i>N</i>	<i>N-1</i>	<i>N</i>	<i>N-1</i>	<i>N</i>	<i>N-1</i>	<i>N</i>	<i>N-1</i>
Audit								
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés			92%	66%			94%	98%
- EuropaCorp	150	162	68%	52%	120	132	77%	60%
- Filiales intégrées globalement	52	44	24%	14%	26	83	17%	38%
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du Commissaire aux comptes			8%	34%			6%	2%
- EuropaCorp	18	103	8%	33%	10	2	6%	1%
- Filiales intégrées globalement	0	4	0%	1%	0	2	0	1%
TOTAL	220	313			156	219		

NOTE 6 – SECTEURS OPERATIONNELS & PRESENTATION SECTORIELLE

6.1 Description de la norme

6.1.1 Contexte général

Dans le cadre de l'application de la norme IFRS 8, il est demandé au Groupe de fournir une information qui permette « aux utilisateurs de ses états financiers d'évaluer la nature et les effets financiers des activités dans lesquelles elle est engagée et les environnements économiques dans lesquels elle opère ».

Le Groupe a par conséquent défini ses secteurs opérationnels répondant aux critères de la norme pour présenter, de manière distincte, une information financière sectorielle.

6.1.2 Définition des secteurs opérationnels

Un secteur opérationnel est défini comme une composante de l'entreprise :

- qui s'engage dans des activités susceptibles de lui faire percevoir des produits et supporter des charges ;
- dont les résultats opérationnels sont régulièrement examinés par le principal décideur opérationnel de l'entité afin de prendre des décisions quant aux ressources à affecter au secteur et d'évaluer ses performances ;
- pour laquelle des informations financières distinctes sont disponibles.

Dès lors, compte tenu de l'approche retenue par IFRS 8, l'identification des secteurs opérationnels a été réalisée à partir du reporting interne.

6.2 Identification des secteurs opérationnels du Groupe EuropaCorp

Le suivi de la performance au sein du Groupe s'organise autour de ses activités et métiers.

Suite à l'acquisition du groupe Blue, le Groupe EuropaCorp évolue dans 4 domaines d'activité distincts qui constituent autant de « secteurs opérationnels » au regard des critères de la norme IFRS 8 et qui se détaillent comme suit :

- Production et Distribution de films cinématographiques : Ce secteur correspond à l'intégralité des moyens d'exploitation d'un film cinématographique à savoir : distribution salles, diffusion vidéo, ventes télévisuelles, ventes internationales, partenariats et licences, production exécutive, recettes de coproductions...
- Production et Distribution de téléfilms/séries télévisuelles : Ce secteur correspond à l'intégralité des moyens d'exploitation des téléfilms / séries télévisuelles et se décline au sein des filiales EuropaCorp Television, détenue à 100% depuis le 30 juillet 2014 par EuropaCorp et EuropaCorp TV. La durée des cycles de production, les moyens de financement ainsi que les éléments constitutifs de la marge diffèrent du secteur « production et distribution cinématographique », ce qui justifie l'existence d'un secteur opérationnel à part entière.
- L'Événementiel correspond à l'intégralité des moyens d'exploitation événementielle au sein même de la Cité du Cinéma ou à l'extérieur de cette dernière et correspond à l'activité de la société Blue Event consolidée par intégration globale à compter du 28 février 2013 suite à l'augmentation de capital par apport en nature.
- Autres : Ce secteur regroupe l'ensemble des activités annexes non directement liées à l'exploitation de films cinématographiques ou télévisuels à savoir : édition littéraire, recettes de publicité, recettes éditoriales de musique, diverses recettes...

6.3 Détail de l'information financière par secteur opérationnel

La méthodologie d'évaluation et de présentation des éléments chiffrés pour chaque secteur opérationnel est conforme aux principes et méthodes comptables décrits pour l'établissement des comptes consolidés.

6.3.1 Présentation de l'état de situation financière consolidé par secteur opérationnel

31.03.2021	Production et Distribution de films cinématographiques	Production et Distribution de films / séries télévisuels	Événementiel	Autres	Soldes non affectés	Total
Écarts d'acquisition	0	0	0	0		0
Immobilisations incorporelles	34 856	4 829	0	0		39 685
Immobilisations corporelles	3 441	0	0	5		3 445
Autres actifs financiers	8 600	361	0	0		8 961
Titres mis en équivalence	0	0	0	0		0
Impôts différés actifs	502	0	0	0		502
Autres actifs non courants	7 830	0	0	0		7 830
Total Actifs Non Courants	55 228	5 190	0	5		60 423
Stocks	192	0	0	0		192
Clients et comptes rattachés	21 899	1 031	2	18		22 949
Autres créances	5 866	361	101	1 231		7 558
Autres actifs courants	2 691	0	0	0		2 691
Trésorerie et équivalents de trésorerie	34 812	11 992	67	81		46 952
Total Actifs Courants	65 459	13 383	170	1 330		80 343
TOTAL ACTIF	120 687	18 573	170	1 335		140 765

<i>Capitaux propres - part du groupe</i>					(17 684)	(17 684)
<i>Intérêts minoritaires</i>					350	350
Provisions pour retraites et assimilés	411	0	0	0		411
Impôts différés passifs	334	0	0	0		334
Dettes locatives - part à plus d'un an	7 819	0	0	0		7 819
Emprunts et dettes financières à plus d'un an	83 862	0	0	0		83 862
Dépôts et cautionnements reçus	613	0	0	0		613
Dettes sur acquisition de titres - part à plus d'un an	0	0	0	0		0
Autres passifs non courants	4 852	83	51	0		4 987
Total Passifs Non Courants	97 891	83	51	0		98 025
Emprunts et dettes financières à moins d'un an	6 101	1	0	0		6 102
Dettes locatives - part à moins d'un an	2 628	0	0	0		2 628
Provisions pour risques et charges	684	0	0	0		684
Fournisseurs et comptes rattachés	26 859	1 563	56	2 136		30 614
Dettes sur acquisition de titres	0	0	0	0		0
Autres dettes	7 617	1 921	2	48		9 588
Autres passifs courants	10 458	0	0	0		10 458
Total Passifs Courants	54 347	3 485	58	2 185		60 074
TOTAL PASSIF	152 238	3 568	109	2 185	(17 334)	140 765

Investissements films et droits audiovisuels	495					495
--	-----	--	--	--	--	-----

31.03.2020	Production et Distribution de films cinématographiques	Production et Distribution de films / séries télévisuels	Événementiel	Autres	Soldes non affectés	Total
Écarts d'acquisition nets	0	0	0	0		0
Immobilisations incorporelles nettes	45 802	6 660	0	0		52 461
Immobilisations corporelles nettes	5 232	0	3	5		5 239
Autres actifs financiers nets	7 634	361	0	0		7 995
Titres mis en équivalence	0	0	0	0		0
Impôts différés actifs	15 224	30	32	5		15 292
Autres actifs non courants nets	11 277	0	0	0		11 277
Total Actifs Non Courants	85 169	7 051	35	10		92 264
Stocks	233	0	0	0		233
Clients et comptes rattachés nets	26 695	1 051	213	16		27 975
Autres créances nettes	18 213	1 753	102	1 381		21 449
Autres actifs courants nets	393	0	1	0		395
Trésorerie et équivalents de trésorerie	41 356	8 800	334	190		50 680
Total Actifs Courants	86 890	11 604	650	1 587		100 731
TOTAL ACTIF	172 059	18 655	685	1 597		192 995

<i>Capitaux propres - part du groupe</i>					(196 136)	(196 136)
<i>Intérêts minoritaires</i>					293	293
Provisions pour retraites et assimilés	362	0	0	0		362
Impôts différés passifs	82	1 238	0	64		1 383
Dettes locatives - part à plus d'un an	12 801	0	0	0		12 801
Emprunts et dettes financières à plus d'un an	0	0	0	0		0
Dépôts et cautionnements reçus	493	0	0	0		493
Dettes sur acquisition de titres - part à plus d'un an	0	0	0	0		0
Autres passifs non courants	7 453	80	0	2 312		9 845
Total Passifs Non Courants	21 190	1 318	0	2 375		24 883
Emprunts et dettes financières à moins d'un an	202 785	6	0	0		202 792
Dettes locatives - part à moins d'un an	2 458	0	0	0		2 458
Provisions pour risques et charges	1 790	0	0	55		1 845
Fournisseurs et comptes rattachés	45 971	1 901	139	3 583		51 594
Dettes sur acquisition de titres	0	0	0	0		0
Autres dettes	92 522	3 487	57	98		96 164
Autres passifs courants	9 102	0	0	0		9 102
Total Passifs Courants	354 628	5 393	196	3 737		363 955
TOTAL PASSIF	375 818	6 711	196	6 112	(195 843)	192 995

Investissements films et droits audiovisuels	(205)					(205)
--	-------	--	--	--	--	-------

6.3.2 Présentation du Compte de résultat consolidé par secteur opérationnel

31.03.2021	Production et Distribution de films cinématographiques	Production et Distribution de films / séries télévisuels	Événementiel	Autres	Total
Chiffre d'affaires	33 831	5 648	(25)	2 040	41 492
Coûts des ventes	(19 302)	(3 476)	5	225	(22 548)
Marge Opérationnelle	14 529	2 172	(21)	2 264	18 944
Frais Généraux	(12 760)	0	(147)	(2 757)	(15 665)
Autres Produits & charges op.	398	0	0	0	398
Résultat opérationnel	2 167	2 172	(168)	(493)	3 678
Résultat financier	134 156	0	0	0	134 156
Impôts sur les résultats	(14 594)	0	0	0	(14 594)
Quote part dans les résultats des sociétés mises en équivalence	0	0	0	(576)	(576)
Part des minoritaires	0	67	(9)	0	59
Résultat net - Part du Groupe	121 729	2 104	(159)	(1 069)	122 606

31.03.2020	Production et Distribution de films cinématographiques	Production et Distribution de films / séries télévisuels	Événementiel	Autres	Total
Chiffre d'affaires	29 973	24 364	126	15 304	69 767
Coûts des ventes	(23 188)	(19 681)	(54)	(5 400)	(48 322)
Marge Opérationnelle	6 785	4 683	71	9 904	21 444
Frais Généraux	14 051	(391)	(34)	(29 846)	(16 219)
Autres Produits & charges op.	(64 334)	0	0	0	(64 334)
Résultat opérationnel	(43 498)	4 293	38	(19 941)	(59 109)
Résultat financier	-26 580	0	0	0	(26 580)
Impôts sur les résultats	(5 242)	(2)	14	(3 305)	(8 535)
Quote part dans les résultats des sociétés mises en équivalence	0	0	0	(827)	(827)
Part des minoritaires	0	0	(2)	0	(2)
Résultat net - Part du Groupe	(75 319)	4 291	53	(24 074)	(95 049)

Le tableau suivant donne le pourcentage de répartition par pays des ventes internationales des films et séries du Groupe EuropaCorp pour les exercices 2017/2018, 2018/2019, 2019/2020 et 2020/2021.

Pays	2017/2018	2018/2019	2019/2020	2020/2021
Amérique du nord	12,05%	72,11%	60,75%	46,80%
Europe de l'Ouest	40,24%	13,30%	16,53%	24,00%
<i>Espagne et Italie</i>	6,69%	1,87%	2,89%	1,66%
<i>Allemagne</i>	13,50%	2,11%	1,13%	2,44%
<i>Suisse, Belgique</i>	3,98%	4,78%	5,28%	0,00%
<i>Royaume-Uni</i>	12,51%	0,01%	1,54%	0,30%
Europe centrale et orientale	8,73%	2,59%	6,57%	3,28%
Asie	19,75%	7,20%	6,27%	23,41%
Reste du monde	19,22%	4,80%	9,89%	2,51%
Total	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%